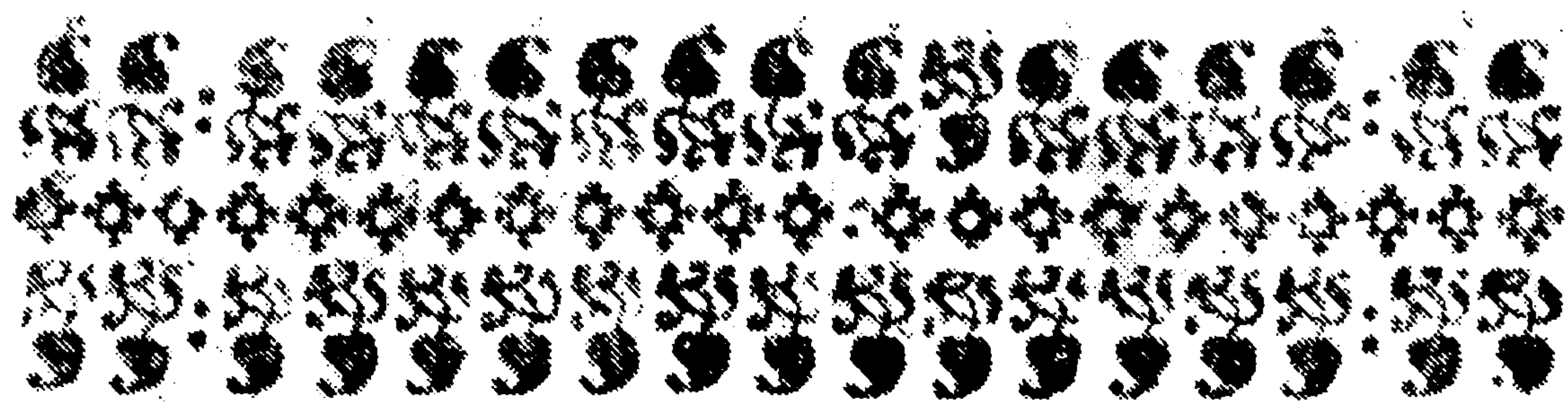


<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2026.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



AVERTISSEMENT

A U

LECTEUR.

UNNE personne de mérite à qui j'avois communiqué cette Dissertation, l'avoit fait imprimer sans ma participation. Comme l'ouvrage n'étoit guères en état de paroître lorsqu'on l'a donné au Public, n'ayant pas eu le loisir de le revoir & de le corriger ; on m'a conseillé d'en faire une seconde édition plus exacte,

Avertissement.

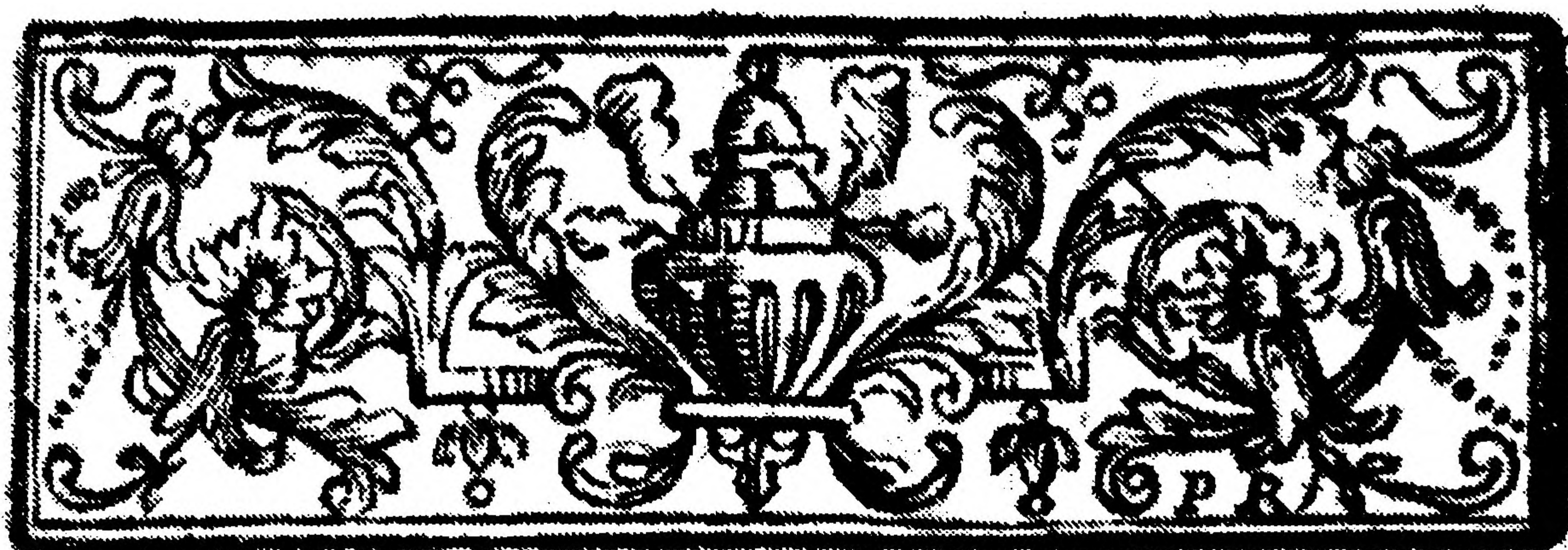
& de le joindre avec la Dissertation sur le Concile de Rimini, pour en faire un corps d'ouvrage sur la même matière. J'ai déferé aux avis qu'on m'a donné sur cela, persuadé que je ne pouvois mieux faire que de suivre les conseils des personnes dont je respecte les lumières & la prudence.

Cependant en joignant ces deux ouvrages ensemble, je n'ai pas prétendu faire dépendre l'un de l'autre, ni vouloir donner à l'un le même degré de certitude qu'à l'autre. On ne doit regarder la Dissertation

Avertissement.

sur le Pape Libere, que comme une nouvelle opinion que je propose à la curiosité des Sçavans, & que je soumets à leurs lumieres & à leur jugement; & quand on auroit démontré qu'elle ne peut s'accorder avec l'Histoire, ma Dissertation sur le Concile de Rimini subsisteroit dans son entier sans rien perdre de sa force. Il ne faut donc pas prendre ici le change, ni confondre les matieres, ni prétendre qu'on répond suffisamment à ce que j'ai établi touchant le plus grand nombre des Evêques, quand même on

DISSERTATION



DISSERTATION
CRITIQUE
ET
HISTORIQUE
SUR
LE PAPE
LIBERE.

*Dans laquelle on fait voir qu'il n'est
pas tombé.*



A chute du Pape Libere
a trouvé une telle croïan-
ce depuis tant de siècles
dans l'esprit des plus
çavans hommes, que ceux mê-

A

mes qui sont les plus attachés au Saint Siège , prononcent avec confiance , qu'il n'y a pas d'Histoire plus véritable : *Qua praestantior ac verior historia nulla inventi potest* , dit le Cardinal (a) Baronius. Tous les Auteurs généralement ont , pour ainsi dire , oublié d'examiner à fond un fait si important , & n'ont pensé qu'à discuter jusqu'à quel point le Pape Liberes'etoit égaré. Les uns (b) ont tâché d'exagerer sa faute , pour insulter à l'Eglise & à ses saintes décisions : les autres (c) se sont efforcés de la diminuer autant que la vérité de

(a) Tom. 3. Annal. ad ann. 357. n. 41

(b) Blondel prim. en l'Eg. pag. 480.

Le témoignage de la vérité , pag. 278.

Basnage Liv. intitulé l'Unité, la Visibilité &c.

l'autorité de l'Eglise renversée, pag. 108.

(c) Baronius Tom. 3, Annal. ad ann. 357.

Natalis Alexander diss. 32. in saecul. 4.

Tillemont Tom. 6. 12. pag. 772.

Critique & historique &c. §
l'histoire , communément re-
çûë le leur permettoit : mais
tous conviennent qu'il a com-
mis un très grand crime. Ceux
qui diminuent davantage la fau-
te , avoient que le Pape Li-
bere a trahi sa conscience , en
condamnant comme coupable
l'innocent Athanase , jusqu'à se
séparer de sa Communion , pour
entrer dans celle des plus mé-
chans Ariens ; & qu'en soucri-
vant au moins à la première for-
mule de Sirmich , il a donné at-
teinte à la Foi , il a scandalisé
les Peuples , & paru abandon-
ner la foi de Nicée , qu'on de-
voit regarder comme la seule
& véritable foi. Il est surpre-
nant que tandis qu'on s'est atta-
ché à justifier des hommes sans
nom , & dont les actions & les
sentimens ne peuvent point ti-
rer à conséquence , tandis qu'on

Dissertation

A s'est efforcé d'insinuer que des hommes condamnés par des Conciles comme Hérétiques, n'ont jamais rien dit contre la Foi, & qu'on a mal pris leur pensée ; le Pape Libere s'est trouvé jusqu'ici seul sans défenseur, personne n'ayant osé, ou voulu entreprendre de le retirer de l'opprobre dont on l'a couvert, pour le faire envisager comme un genereux défenseur de la vérité, & comme un illustre vainqueur de l'impiété Arienne, comme l'appelle Theodoret : (d) *Strenuus veritatis propugnator & victor illustris*. Il seroit assez difficile de trouver la cause de cette conduite ; elle peut être différente selon les dispositions des Auteurs : dans les uns ce peut être la prévention, qui leur fait regar-

(d) Lib. 2. hist. cap. 17. veter. Edit.

Critique & historique &c §
der comme certain & indubi-
table, ce qui peut flétrir l'hon-
neur du Saint Siège; dans les
autres le défaut d'examen: oc-
cupés à des ouvrages longs &
pénibles, ils n'ont pas voulu
peut-être se donner la peine
d'examiner à fond un fait par-
ticulier, au hazard de perdre
un tems qu'ils jugeoient pou-
voir mieux employer: enfin dans
les autres ce peut être un dé-
faut d'attention; frappés de
quelques passages tirés des ou-
vrages de saint Athanase & de
saint Hilaire, ils ont oublié de
creuser plus avant, pour sçavoir
si ce que l'on cite sous leurs
noms, étoit véritablement
d'eux; ainsi accablés sous le
poids de ces deux grandes au-
torités, ils ont supposé le fait
comme constant, sans l'appro-
fondir davantage, pour se dé-

tromper une bonne fois , & détromper les autres.

Au reste , je n'ai garde de m'ingérer à donner des leçons à tant de grands hommes dont les lumières surpasseient les miennes , ni à réformer ce qu'ils ont cru , & croient encore aujourd'hui. Mais je crois qu'on peut & qu'on doit m'excuser , si je prends la liberté de proposer les difficultés que j'ai conçûes , tant sur la vérité des passages sur lesquels on assure la chute de Libere , que sur d'autres faits qui me paroissent incompatibles avec l'histoire de ce Pape , telle qu'on nous la représente : on doit d'autant plus me pardonner cette démarche , que je proteste être résolu de suivre les lumières d'autrui avec docilité , & que je croirai sur ce fait tout ce que l'on en ra-

Critique & historique &c. 7
conte ordinairement , si on a
la charité de m'instruire solide-
ment , & dans cet esprit de paix
qui convient si bien à ceux qui
cherchent uniquement la vé-
rité.

Ire DIFFICULTÉ :

LA premiere difficulté que
je propose sur la chute pré-
tendue du Pape Libere , est ti-
rée de quatre Auteurs , Sulpice
Sévère , Socrate , Theodoret &
Cassiodore. Les deux premiers
disent nettement que Libere fut
renvoïé de son exil par Con-
stance , parce que cet Empereur
craignoit que le Peuple Romain
n'excitât quelque sédition con-
tre lui , à cause de l'éloigne-
ment de son Pasteur. Theodo-
ret fait clairement entendre la

même chose, attribuant le retour de Libere aux cris séditieux que fit le Peuple Romain, lorsque l'Empereur proposa de laisser Felix gouverner l'Eglise conjointement avec Libere : voici les textes de ces Historiens : » Or Libere fut rendu » à la Ville de Rome, pour ap- » paîser les séditions de ses ha- » bitans, dit Sulpice Severe. « *Sed Liberius paulo post Urbi red- ditur ob seditiones (a) Romanas.* Socrate dit précisément la même chose : L'Empereur, dit-il, » consentit malgré lui que Libe- » re fut rappelé de son exil ; & il » fut rétabli dans son Siege, à » cause que le Peuple Romain » aiant fait une sédition avoit » chassé Felix. « *Liberius (b) au- tem non multo post ab exilio revo-*

(a) Euseb. 2. Hist. |
Sac. circa finem.

(b) Socrat. L. 2.
cap. 37.

Critique & historique &c. 9
catus, sedem Episcopatus propterea
recuperavit, quod Populus Roma-
nus seditione conflatus, Felicem Ec-
clesiâ illâ ejecerat; Imperatorque
ipse, etiam invito animo, illis
consenserat.

Le texte de Theodoret est trop long pour être rapporté. Il dit que les Dames Romaines furent prier l'Empereur lorsqu'il étoit à Rome, de leur rendre leur cher Pasteur Libere; & que l'Empereur s'étant enfin laissé fléchir aux prieres de ces pieuses Dames, fit lire en présence du Peuple ses Lettres qui promettoient le retour de Libere, à condition qu'il auroit pour Collegue Félix, intrus par les Ariens: & comme le Peuple se mit à tourner cette proposition en ridicule, & à crier: » un Dieu, » un Christ, un Evêque: « *unus Deus, unus Christus, unus Epis-*

copus. » Ces paroles pleines de
 » piété & de justice proférées
 » par le Peuple Romain, furent
 » la cause du retour de Libere:
Quibus vocibus cum pietate & ius-
titiâ à piâ (c) Plebe profusis, re-
diit Episcopus Liberius. Telle est
 la narration de Theodoret. Ca-
 sfiodore (d) suit la même narra-
 tion; & on n'a qu'à lire son tex-
 te, pour être persuadé qu'il re-
 garde Libere comme ayant tou-
 jours persisté dans sa première
 résolution.

Or voici l'argument que je
 tire de ces quatre Auteurs. 1°.
 Il est évident qu'ils ont au moins
 cru que ce que l'on disoit de
 Libere, ne méritoit aucune
 place dans l'histoire, puisqu'ils
 ne disent mot d'un fait si re-
 marquable, dans l'endroit mê-

(c) Lib. 2. Hist. c. 1. (d) Hist. tripartita
 77. veter. Edit. Lib. 5. cap. 18.

Critique & historique &c. 11
me où ils en devoient parler.

2°. Il est certain qu'ils ont crû cette chute de Libere fabuleuse ; car sans m'arrêter ici à faire remarquer qu'il étoit naturel de dire que Libere qui avoit été exilé pour n'avoir pas voulu signer la condamnation de saint Athanase, avoit obtenu son retour pour avoir enfin cédé à la volonté de l'Empereur.

Il est certain que dans le même-tems que ces quatre Auteurs vivoient, il y avoit partage sur la conduite de Libere, & qu'on étoit en doute si on devoit attribuer son retour à la lâcheté qu'il pouvoit avoir eüe en condamnant saint Athanase, ou simplement à la crainte que Constance eut d'une sédition à Rome : c'est ce que Rufin (e) Au-

(e) Lib. 1. Hist. cap. 17.

teur du même siècle, & même
contemporain de Sulpice Severe,
nous fait clairement entendre
» Libere Evêque de Rome, dit-
» il, retourna de son exil, du vi-
» vant de Constance. Mais je
» ne sçais si on doit attribuer ce
» retour à la condescendance de
» Libere pour les volontés de
» l'Empereur, ou à la sollicita-
» tion du Peuple Romain qui
» avoit demandé son retour au-
» si-tôt après son départ de
» Rome : « *Liberius Urbis Roma-
nae Episcopus, Constantio vivente,
regressus est. Sed utrum quod ac-
quieverit voluntati suæ adscriben-
dum, an ad Populi Rom. gratiam à
quò proficiscens fuerit exoratus in-
dulserit, pro certo compertum non
habeo.* Or on ne peut pas dire
que ces quatre Auteurs que j'ai
cité ci-dessus, aient ignoré ce
que l'on disoit de leur tems au

Critique & historique &c. 13
sujet de Libère ; ils sçavoient
sans doute aussi bien que Ru-
fin , que les uns attribuoient le
retour de Libère à la seule crain-
te que l'Empereur eut d'une sé-
dition à Rome ; les autres , à
la complaisance que le Pape exi-
lé pouvoit avoir eûe en con-
descendant à la volonté de ce
Prince Sulpice Severe vivoit du
tems de Rufin , & par consé-
quent ne devoit pas l'ignorer,
Socrate qui copie sans cesse Ru-
fin , comme on le sçait , le de-
voit aussi connoître. Pour ce qui
est de Theodoret , la profon-
deur & l'étendue de ses connois-
sances ne permettent pas de
croire qu'il ignorât là-dessus, ce
que les moindres Auteurs sça-
voient ; M. de Tillemont (f) l'a-
voüe de bonne foi. Puis donc
que ces quatre Auteurs attri-

(f) Tom 6. pag. 480.

buent simplement le retour de Libere aux prieres séditionnelles du Peuple Romain que l'Empereur redoutoit : il faut qu'ils aient regardé comme un faux bruit répandu par les Ariens, la chute prétendue de ce Pape. Il faut qu'ils aient été persuadés que le doute de Rufin sur cet article, venoit de ce qu'il n'avoit pas pû démêler la calomnie que les Ariens avoient répandue au sujet de ce Pape, d'avec la vérité de l'histoire, telle qu'elle étoit en effet.

II. DIFFICULTE.

SI la chute de Libere étoit véritable, on verroit quelque rétractation de son injustice envers saint Athanase, & de la souscription qu'il fit à une For-

Critique & historique &c. 18
mule que lui-même dans la
suite ne regardoit pas comme
suffisante pour se mettre à cou-
vert du soupçon d'hérésie : du
moins on verroit dans quelques
Historiens quelque chose qui
nous fît connoître le repentir
de Libere , la maniere dont il
a réparé sa faute , & le scandale
qu'il pouvoit avoir causé , en
condamnant comme criminel
un Evêque tel qu'étoit S. Atha-
nase ; & enfin ce qu'il a fait pour
rentrer dans la communion. Cer-
tainement cette proposition pa-
roît raisonnable , si l'on fait at-
tention à tout ce qui nous est
marqué dans l'histoire de l'A-
rianisme, de la rétractation & de
la pénitence de tant d'autres ,
dont la chute n'étoit pas con-
siderable , ou dont la pénitence
n'étoit pas si intéressante à l'E-
glise : & sans aller chercher plus

loin, l'Histoire (a) nous marque par tout la pénitence des Pères de Rimini, & la rétractation qu'ils firent, quoique leur chute, au fond, ne soit pas si criminelle que celle qu'on attribue à Libère, de quelque manière qu'on la prenne ou qu'on l'explique. Or on ne trouve rien de Libère, que dis-je, on ne trouve rien dans les Historiens qui marque même indirectement la pénitence de ce Pape, ni sa rétractation, ni ce qu'il a fait pour réparer le scandale horrible qu'il pouvoit avoir donné au monde, en condamnant saint Athanasie; ni enfin ce qu'il a fait pour s'unir à lui, & pour rentrer dans la commu-

(a) Lib, Epist. ad
Episc. Orient. apud
Socr. L. 4. Hist. cap.
11. vet. Edit.
S. Dam. apud Theod.

L. 2. hist. cap. 22.

Sulpice Sévère L.

2. hist. sacr.

S. Hyer. Dial. con.

Lucif.

nion;

Critique & historique &c. 17
 non : on ne voit, dis-je, rien de
 tout cela, ni dans saint Atha-
 nase, ni dans saint Hilaire, ni
 dans Socrate, Theodoret, Sul-
 pice Severe ou Sozomene, ni
 même dans les Lettres du Pape
 Libere. Cette difficulté me pa-
 roît sérieuse, sur-tout si on
 fait attention que Libere après
 son retour, a agi avec la mê-
 me vigueur contre les Ariens,
 & qu'il a même prescrit des
 loix (b) à ceux qui étoient tom-
 bés à Rimini, sans qu'on se soit
 jamais avisé de lui reprocher sa
 chute. On lui (c) écrit de l'O-
 rient, pour s'adresser à lui com-
 me au défenseur invincible de
 la foi de Nicée, & du mot de
consubstantiel. S. Athanase (d) lui.

(b) V. Epist. Liberii | Edit.

ad Episcopos Italos
 in frag. 12. S. Hil.

(c) Vide Socrat. L.
 4. hist. cap. 11, vet.

(d) Vide notas Pa-
 trum BB. in Epist. Li-
 berii ad Episc. Italos,
 frag. 12. S. Hilarii.

même à la tête du Concile d'Alexandrie tenu deux ans après celui de Rimini, lui envoie la décision qui portoit qu'on reçût dans la communion de l'Eglise ceux qui étoient tombés à Rimini, s'ils se repentoient de leur faute; il envoie, dis-je, cette décision, sans doute pour en recevoir l'approbation & la confirmation. Or tout cela suppose qu'on regardoit Libere comme un homme sûr, en qui on devoit mettre toute confiance, comme dans le père commun de tous les Fideles: mais on m'avouera aussi que si Libere fut tombé, on n'auroit pas eu en lui dans toutes les parties du monde cette confiance, ou plutôt cette assurance, s'il n'avoit réparé sa faute par une pénitence sincère, publique, & au moins aussi honorable pour lui,

Critique & historique &c 19
que sa chute lui étoit honteuse ; je demande encore une fois aux Scavans , si telle a été la pénitence de Libere , d'où vient qu'aucun Auteur n'en a jamais parlé , d'où vient qu'on n'en voit aucun vestige dans la véritable antiquité ? Je ne crois pas être le seul qui ait prévu cette difficulté : ceux qui ont fabriqué la fameuse Lettre (e) de Libere à saint Athanasie , ont bien vu que si Libere étoit tombé , comme on le dit , il devoit avoir rétracté solennellement pour l'édification de l'Eglise , ce qu'il avoit fait à son grand scandale ; & ne voyant aucun vestige de changement de conduite dans ce Pape , ils ont fabriqué aux dépens de la vérité , de quoi quadrer avec la prétendue chute. Il eût été sans

(e) Vide Tom. 2. Conc. pag. 755.

doute plus naturel de conclure que ce fait méritoit un examen, puisqu'on voïoit que tout le système ne pouvoit subsister qu'à la faveur de la fable & du mensonge.

III. DIFFICULTÉ.

SI le Pape Libere étoit tombé, comme on le dit, est-il probable que le Peuple & le Clergé de Rome n'eut rien dit, n'eut témoigné aucun mécontentement de sa conduite lorsqu'il revint à Rome ? mais disons plus, est-il croyable ? est-il probable que ce peuple si zélé pour la foi de Nicée, comme il le fit (a) paroître en demandant le retour de Libere, & si uni à ceux qui la défendoient, comme saint Athanase, fut venu au-

(a) Vide Theod. L. 2. hist. c. 17. vet. Edit.

Critique & historique &c. 21
devant de lui avec joie, com-
 me le dit la Préface (b) de Mar-
 cellin, qui mérite ici croyan-
 ce, parce qu'elle est conforme
 à l'histoire? Saint Jérôme dans
 sa Chronique (c), assure que Li-
 bere entra à Rome comme un
 victorieux; Theodoret & So-
 crate sont en cela conformes
 à saint Jérôme. Quoi donc,
 le peuple Romain sera tout à
 coup changé en un nouveau
 peuple, qui malgré son hor-
 reur pour l'Arianisme, témoi-
 gnera des transports d'allegres-
 se sur le retour de Libere, sça-
 chant que ce Pape, non seule-
 ment étoit entré dans la Com-
 munion des Ariens, mais en-
 core qu'il avoit condamné lâ-
 chement S. Athanase (d), dont

(b) Cui obvias cum
 gaudio Pop. Rom. exi-
 vit Præf. Tom. 5. BB.
 BP. pag. 652.

(c) Romam quasi vic-
 tor intravit

(d) S. Athan. in hist.
 Arian. ad Mon. n. 40.

la défense lui avoit auparavant attiré l'admiration de tout le monde, & l'affection de son Clergé ; & que de plus il avoit approuvé une Formule qui donnoit sujet de soupçonner sa foi, & de faire croire qu'il ne suivoit pas celle de Nicée, à laquelle Rome fut si constamment & si inviolablement attachée, comme (e) le Ministre Blondel en convient. J'avouë que cette conduite dans le peuple Romain & dans le Clergé, me paroît tout-à-fait bizarre, & contraire à tout ce que l'expérience nous apprend qu'en fait de Religion, on ne fait pas si aisément changer tout un Peuple, sur-tout lorsqu'il s'est déclaré hautement pour un Parti.

On dira peut-être que le Peu-

(e) Primauté en l'Eglise, pag. 193.

Critique & historique &c. 13
ple & le Clergé de Rome agis-
soient de la sorte par amour pour
Libere , & parce qu'ils recon-
noissoient en lui plus de mérite
& de talens que dans son Con-
current , qui d'ailleurs étoit un
intrus qu'on ne pouvoit regar-
der comme un vrai Pasteur.

J'avouë sans peine que l'a-
mour que le Peuple Romain
avoit pour Libere , lui faisoit
témoigner tant de joie de son
retour ; mais je remarque avec
Sozomene (f) , que cet amour
venoit de ce que Libere avoit
montré beaucoup de courage
pour la défense de saint Atha-
nase ; ainsi ayant changé de
conduite , l'amour de ce Peu-
ple devoit se tourner en haine
contre lui. Il n'auroit eu que
de l'indignation contre un
homme qui auroit abandonné

(f) Lib. 4. hist. c. 14. vet Edit.

une cause si juste , après avoir montré par son exemple qu'il falloit tout souffrir pour la défendre.

Pour ce qui est de Felix , il est certain que la haine & l'éloignement du Peuple Romain pour lui , venoit plus de ce qu'il communiquoit avec les Ariens, que de son intrusion. Du moins après ce que nous en dit Theodoret (g), on ne peut douter qu'il ne fut extrêmement en horreur pour ce sujet ; par conséquent ma difficulté reste toujours, & elle est d'autant plus grande, que Theodoret (h) & Sozomene (i) disent que le crime qu'on reprochoit à Felix, étoit de communiquer avec les Ariens , ce qui ne le rendoit pas si coupable que le Pape Libere,

(g) Lib. 3. hist. c. 17. † (i) Lib. 4. hist. cap.
(h) Theod. ibidem. † 10.

Critique & historique &c. 25
si la faute qu'on lui impute est véritable.

Mais ce qui me surprend encore beaucoup, c'est qu'on ne voit qu'attachement à Libere du côté du Clergé de Rome ; on ne voit point qu'à son retour il ait témoigné le moindre mécontentement, ce qui certainement seroit bien difficile à concevoir d'un Clergé rempli de tant de saints & sçavans hommes : on ne voit pas non plus que ni Felix, ni aucun autre, ait fait quelque tentative pour s'élever au Pontificat, ce qui n'eut pas manqué d'arriver, si les esprits eussent été indisposés contre le Pape.

Tout ceci me paroît difficile à concilier avec le sentiment que j'entreprends de combattre, & je ne crois pas être le seul qui l'ai regardé comme tel :

Certainement ceux qui ont composé la fameuse & fabuleuse Histoire de l'élection de Felix , & de son miraculeux changement , ont bien compris que , supposé la chute de Libere , Rome n'auroit jamais dû rester tranquille & si attachée à Libere , qu'il n'ait témoigné que de la joie à son retour. C'est ce qui a porté ces Auteurs à composer tant de fables sur le fait de cet Antipape ; à le regarder comme un homme suscité de Dieu pour sauver l'honneur du Saint Siege , à en faire un Saint & un Martyr , qui est , dit-on , dans le Martyrologe Romain. Je ne dispute pas ici de la sainteté de Felix , que je veux bonnement croire sans l'approfondir ; mais je dis avec toute la certitude de l'histoire , que s'il est Saint , il ne s'est ja-

Critique & historique &c. 27
mais sanctifié sur la Chaire de
saint Pierre, puisqu'il n'a jamais
été reconnu (1) que comme un
intrus, & un usurpateur qui s'en
est enfuit, ou plutôt que le
Peuple & le Sénat de Rome
ont chassé ignominieusement
de cette Ville, aussi-tôt que
Libere y a paru.

Les Auteurs qui ont donné
dans le merveilleux au sujet de
Felix, auroient dû plutôt exa-
miner sur quoi étoit fondé la
prétendue Apostasie de Libere.
En approfondissant ce fait, ils
auroient pu sauver l'honneur
du Saint Siege d'une manière
infiniment plus glorieuse qu'ils
n'ont prétendu le faire.

(1) Theod. l. 2. hist.	17. & Præfa. Marcel.	
cap. 17. vet. Edit.		Tom. 4. BB.PP. pag.
Soc. Lib. 2. hist. c.		652.

IV. DIFFICULTE.

SI la chute de Libere eût été réelle, il semble que Constantius & les Evêques Ariens, qui étoient si puissans auprès de lui, eussent dû faire leurs efforts pour faire en sorte que Libere se trouva à Rimini, afin d'entraîner par son exemple les autres Evêques d'Occident. Pour peu qu'on fasse attention aux artifices des Ariens, pour profiter de tout, & mettre tout en œuvre pour faire réussir leurs entreprises ; on conviendra que connoissant la foiblesse de Libere qui avoit déjà une fois si lâchement trahi sa conscience pour éviter l'ennui d'un exil, ils n'auroient pas manqué d'en profiter, afin d'en-

gager les autres dans le précipice. Il ne sert de rien de dire que Libere s'étoit retracté ; car cela n'empêche pas qu'il n'eut, comme on le suppose, lâchement succombé, & par conséquent des gens qui avoient l'autorité en main, ne se fussent aisément flattés de le rendre une seconde fois prévaricateur. Or il est certain que le Pape, ni même ses Legats, ne furent point à ce Concile, ce qui paroît fort aisé à prouver, 1^o. par le silence de tous les Historiens qui n'en disent mot. Ce silence est remarquable, & prouve invinciblement ce que j'avance ; car toutes les fois que les Papes ont assisté ou envoyé des Legats à des Conciles nombreux, comme celui de Rimini, les Historiens ne manquent pas de l'observer ; ainsi est il arrivé à

l'égard des Conciles de Nicée, d'Ephèse & de Calcedoine, &c. 2°. Si quelqu'un y avoit été de la part du Pape, ç'eut été Vincent de Capouë, comme on le dit ordinairement ; mais cela ne se peut soutenir. En effet il est certain par le témoignage de saint Damase (a) que le Pape Libere n'a jamais consenti à la décision du Concile de Rimini ; ainsi si Vincent de Capoue y a assisté au nom du Pape, il faut qu'il ait résisté à la prévarication, ou que Libere ait démenti sa conduite, s'il a prévariqué comme les autres. Or les Historiens ne font aucune mention de la résistance de Vincent de Capoue à la prévarication des Evêques de Rimini, quoiqu'ils parlent de la résistance de quelques autres qui

(a) Theod. L. 2. hist. cap. 22. vet Edit.

Critique & historique &c. 31
 tinrent (b) plus long-tems pour
 la bonne cause : ils ne disent
 point non plus que le Pape l'ait
 démenti. Il faut donc que Vin-
 cent n'ait point paru au Con-
 cile de Rimini. De plus, le Pape
 Libere dans une Lettre adres-
 sée aux Evêques d'Orient, se
 plaint de la tenuë du Concile
 de Rimini : il regarde la con-
 vocation de cette Assemblée,
 comme un effet de la cabale
 Arienne ; d'où il est aisé de con-
 clure qu'il n'y a pas consenti,
 soit en y assistant, soit en y en-
 voiant ses Legats : (1) » Et quoi-
 » que, dit-il, les Ariens, ces
 » hommes méchans & scelerats,
 » soient venus à bout de faire as-

(b) Sulp. Sèv. L. 1. S. Hyeron. in dial.
 2. hist. fact. circa fin. | contr. Lucif.

(1) Et quanquam nequam & scelerati Aria-
 ni effecere, ut omnes Episcopi Occidentis Arimi-
 ni in unum cogerentur &c. Apud Soet. L. 4.
 hist. cap. 11. vet. Edit.

» sembler tous les Evêques d'Oc.
 » cident à Rimini &c. « Enfin on
 a tellement négligé Libere en ce
 qui concerne le Concile , que le
 Pape Damase son successeur af-
 fure qu'on n'a pas seulement de-
 mandé son avis pour dresser la
 Formule qui y fut approuvée :
 (1) » Le nombre des Evêques,
 » dit-il , qui étoient assemblés
 » à Rimini , ne peut porter au-
 » cun préjudice , surtout parce
 » que cette Formule a été com-
 » posée sans la participation de
 » l'Evêque de Rome , dont on
 » devoit attendre le sentiment
 » préféablement à tous autres,
 » & sans celle de Vincent de
 » Capoue , qui avoit vécu tant

(1) *Numerus Episcoporum qui erant Arimini in unum congregati , præjudicii vim habere non debet , præsertim cum formula illa composita sit , neque Episcopo Romano , cujus sententia præ omnibus erat expectanda , neque Vincenzio qui tot annis Episcopatum integrè gesserat. Apud Theodoret. L. 2. hist. cap. 22. vet. Edit.*

Critique & historique &c. 33
» d'années dans l'Episcopat
» avec intégrité.

V. DIFFICULTE.

Tout est plein de contradictions & de fausses suppositions dans l'histoire de la prétendue chute de Libere : elle a enfanté beaucoup de fausses pieces ; & pour ne point s'arrêter à des choses qu'on pourroit regarder comme peu essentielles au sujet, les textes des Peres qui vivoient du tems de Libere, & par lesquels on prétend prouver la chute de ce Pape, sont supposés, & les autres ne prouvent rien, c'est ce que je vais faire voir d'une maniere qui, comme je l'espere, persuadera encore mieux combien cette histoire est fabuleuse,

*Le passage de saint Athanase dans
son Histoire des Ariens aux
Moines , est supposé.*

Voici le passage en question. S. Athanase fait d'abord la description de la persécution que Constance fit à Rome avant l'exil de Libere : ensuite il ajoute : » Dès » le commencement , les Ariens » ont fait leurs efforts pour corrompre l'Eglise Romaine , » souhaitant d'y semer leur impiété. Or Libere après deux » ans d'exil , succomba enfin , » & souscrivit par la crainte de » la mort dont on le menaçoit : » mais cela même prouve la » haine de Libere pour l'hérétique , & ses sentimens favorables pour Athanase , tandis » qu'il a été en liberté : car tout » ce qu'on fait contre les pre-

Critique & historique &c. 35
« miers sentimens par la force
« des tourmens , doit être attri-
« bué à la malice des persécu-
« teurs , & non pas à ceux qui
« ont la foiblesse de succomber
« par la crainte. » (a) Sic itaque
à principio ipsam Romanam Eccle-
siam labefactare conati sunt , op-
tantes suam illi admiscere impie-
tatem. Porro Liberius extorris fac-
tus , post biennium denique fractus
est , minisque mortis perterritus sub-
scripsit : verum ea ipsa re compro-
batur cum violentia eorum , tum
Liberii in hæresim illam odium,
eiusque pro Athanasio suffragium,
quandiu scilicet liberè arbitrioque
suo agere licuit. Nam quæ tormen-
torum vi præter priorem senten-
tiam eliciuntur , ea non reformi-
dantium , sed vexantium sunt pla-
ita : nihilitaque hæresis suæ gra-
tiâ non aggressi sunt. Après avoir
a) S. Athan. in hist. Arian. ad Monac. n. 41.

ainsi rapporté la chute de Libere, saint Athanase raconte un peu après celle d'Osius en ces termes : (1) » Constance a retenu une année entière Osius en exil à Sirmich, l'impie qu'il est, il ne craint point Dieu : ce méchant n'a eu aucun égard à l'affection de son père pour Osius ; ce barbare n'a pas respecté l'âge d'un vieillard de cent ans : en faisant

(1) *Constantius Osium quem exiliis vicino anno integro Sirmii detinet, nec Deum iniquus impius homo, neque patris erga Osium affectum reveritus improbus ille, neque senectutem (centenarius quippe erat) veneratus vir inhumanus. Hæc namque omnia hærescos gratia nihil novus fecit ille Achaz, aliusque nostri ævi Razazar. Tantam enim seni vim intulit, tandiuque illum detinuit, ut malis oppressus, vix tandem cum Valente & Ursacio communicaret, neque tamen scriberet contra Athanasium. Sed eam rem minime neglexit senex, instante quippe morte, vim sibi illatam quasi testamento declaravit, Arianamque hæresim feriit anathemæ, vetuitque ne quis illam reciperet. S. Athanas. loc. cit. n. 45.*

Critique & historique &c. 37

» tout cela en faveur de son hé-
» resie , il n'a rien gagné , ce
» nouvel Achas , ce Balthasar
» de notre siècle ; car à force
» de faire violence à ce vieillard,
» & de le retenir captif , tout ce
» qu'il pût obtenir , fut qu'acca-
» blé de maux , à peine il com-
» muniqua avec Valens & Ur-
» face , sans néanmoins soufcri-
» re contre Athanase , encore
» ne négligea-t'il pas de répa-
» rer cette faute : au lit de la
» mort il déclara comme par
» testament la violence qui lui
» avoit été faite ; il frappa d'a-
» nathême l'hérésie Arienne ,
» & défendit à tout le monde
» de la recevoir,

Remarques sur ces deux Passages.

L'Histoire des Ariens (a) aux

(a) S. Athan. hist. Arian. ad Mon. n. 4.

Moines , parle de Leonce d'Antioche comme encore vivant : Or comme Socrate (b) assure que la mort de Leonce fut connue à Rome lorsque Constance y étoit l'an 356. ou au commencement de l'an 357. de là Baronius (c) , & après lui M. Valois (d) , & le Pere Petau , concluent que Leon mourut l'an 356. d'où il résulte manifestement que l'histoire des Ariensaux Moines, a été écrite vers l'an 355. ou tout au plus tard l'an 356. & que par conséquent les deux textes qui parlent de la chute de Libere arrivée au commencement de l'an 358. & celle d'Osus arrivée en l'an 357. ont été ajoutés.

(b) Socrat. L. 2.
hist. cap. 29.

(c) Baron. ad an.
356.

(d) Annot. ad Soc.

cap 39. L. 2.

M. Fleury L. 11.
hist. n. 13. est dans
le même sentiment.

Critique & historique &c. 39
tées depuis. Il est vrai qu'on
dit que c'est saint Athanase lui-
même qui a fait cette addition :
il est vrai encore que ce n'est
pas l'opinion de tout le monde,
que Leonce d'Antioche soit
mort l'an 356. M. Tillemont
(e), & les Peres Benedictins re-
jettent ce sentiment. Mais au-
reste on ne peut refuser à cette
opinion quelque probabilité,
sur-tout n'étant contredite par
aucune raison solide. Ainsi je
jette déjà un doute sur ces deux
endroits de saint Athanase ;
car si on peut douter que ces
passages n'aient pas été mis par
saint Athanase lui-même, lors-
qu'il a composé cet ouvrage ;
je demanderois volontiers, &
avec justice, qu'on me prouve

(e) Tom. 6. pag. 774. | hist. Arian. ad Mon.
n. 11.
BB. in admon. ad

qu'après cela saint Athanase les a ajoutés lui-même , & non pas un autre , sur-tout puisque le saint Docteur parle ailleurs assez clairement de ce que firent Libere & Osius , pour obtenir leur délivrance.

Mais voici quelque chose de plus fort & de plus décisif. C'est que si on ne convient pas que ces deux passages sont ajoutés , & ajoutés par un autre que par S. Athanase ; il faudra dire que ce saint Docteur , le plus exact des hommes en fait d'histoire , aura avancé une fausseté la plus visible , dont la vérité contraire étoit connue à toute la terre ; je dis plus , qu'il faudra avouer que saint Athanase se contredit manifestement dans ses narrations sur des faits les plus importants.

1°. Dans le passage que j'ai cité,

Critique & historique &c. 41
 cité, le saint Docteur, si c'est
 lui qui parle, avance qu'Osius
 de Cordouë n'a commis d'au-
 tre faute que celle d'avoir
 communiqué, & même à peine
 communiqué avec Ursace &
 Valence; or cela est très-faux,
 & si faux, que le contraire étoit
 connu de toute la terre. En ef-
 fet tous les Historiens contem-
 porains nous disent qu'Osius
 signa l'Arianisme, c'est ce que
 nous assure S. Hilaire du même
 tems. Il lui attribue d'avoir sous-
 crit à la seconde Formule de
 Sirmich, la plus détestable de
 toutes celles des Ariens. (f)
*Exemplum blasphemiae apud Sir-
 mium per Osium & Potamium
 conscriptæ.*

C'est ce que nous apprend
 encore saint Phebade d'Agen,

(f) S. Hil. L. de Sy-
 nod. n. 11, n. 3.

Lib. contr. Const.
 n. 23.

qui étoit aussi du même tems. Il nous assure que les Ariens oppofoient aux Catholiques l'autorité d'Osius, pour tâcher de les ébranler par un nom si respectable. (1) » Mais je n'ignore
 » pas, dit saint Phebade, après
 » avoir discuté toutes ces choses qu'on nous oppose comme une terrible machine de guerre le nom d'Osius, cet Evêque si respectable par sa vieillesse, & par la ferveur de sa foi. . . . Son autorité ne peut point nous en imposer, parce qu'ou il se trompe maintenant, où il

(1) *Sed non sum nescius his omnibus disceptis... Sacerdotis antiquissimi & promptissimi fidei Osi nomen, quasi quemdam in nos arietem temperari. . . . non potest ejus autoritate præscribi, quia aut nunc errat, aut semper erravit. . . . Rursum dico, non mihi ejus autoritate præscribi, nam si nonaginta fere annis male credidit, post nonaginta illum rectè sentire non credam.* BB. PP. Tom. 4. pag. 305.

Critique & historique &c. 43
 „ s'est toujours trompé. . . . Je
 „ le repete , son autorité ne
 „ m'en impose point ; car s'il a
 „ mal crû pendant près de qua-
 „ tre-vingt-dix ans , je ne me
 „ persuaderai pas qu'il ait bien
 „ crû après quatre-vingt-dix
 „ ans ». C'est ainsi que saint
 Phebade nous atteste la chute
 d'Osius & son hérésie comme
 une chose qui étoit connue de
 toute la terre. Gregoire d'El-
 vire (g), exilé pour la foi dans le
 même tems , nous apprend la
 même chose. Enfin S. Epiphane
 (h), Socrate (i) , Sozomene (l),
 & tous les Historiens , convien-
 nent qu'Osius est tombé dans
 l'Arianisme.

Or je reviens , il faudra donc

(g) In frag. 11. S.
 Hilarii.

(h) S. Epiph. hæres.
 75. n. 14.

(i) Socr. L. 2. hist.
 c. 26. vet. Edit.

(l) Sozom. Lib. 4.
 hist. c. 5. vet. Edit.

dire que la chute d'Osius, limitée & restreinte comme elle est dans le texte de saint Athanase qu'on nous objecte, est un fait manifestement faux, avancé par le saint Docteur à la face du monde entier, & sur-tout des Ariens, au hazard d'avoir un démenti.

On dira peut-être que saint Athanase étoit alors caché dans les déserts, où il ne pouvoit pas bien sçavoir ce qui se passoit, & qu'il a pû ignorer le fait, comme il étoit dans la vérité.

Cette réponse n'est pas solide; car, 1°. si saint Athanase s'est pû tromper ainsi à l'égard d'Osius, pourquoi ne se seroit-il pas trompé à l'égard de Libere? je puis le dire avec d'autant plus de raison, que (m) So-

(m) Lib. 4. hist. c. 14. vet. Edit.

Critique & historique &c, 49
 Zomene nous assure que les
 Ariens firent courir faussement
 le bruit en Orient que Libere,
 après Osius, avoit souscrit à la
 détestable Formule de Sirmich.
 Personne n'ignore combien ces
 hérétiques étoient fins & rusés,
 & combien ils avoient d'adresse
 pour persuader les choses les
 plus fausses; témoin leur Con-
 cile de Philopopolis qu'ils ont
 fait regarder aux Africains
 comme le Concile (n) de Sardi-
 que. S. Augustin (o) s'y étant lais-
 sé tromper lui-même. 2°. Quoi-
 que saint Athanase fut caché
 dans les déserts, il est certain
 qu'il avoit des gens surs qui
 lui rapportoient les faits tels
 qu'ils étoient : on sçait que la

(n) Concil. Car-
 thag. 9. an. 419.

(o) L. 3. contra
 Crescon. c. 34. & L.

4. contra eundem. c.
 44. & Epist. 44. ad
 Eleu. & Glorium. &c.
 num. 6.

plûpart de ceux qu'il nous apprend touchant les Ariens , il les tenoit de gens qui l'instruisoient fidelement de ce qui se passoit. Ses Ouvrages où il marque le plus d'histoires qui sont certainement de l'aveu de tout le monde bien sûres ; ses Ouvrages , dis-je , ont été composés dans le désert sur le rapport de ceux qui l'informoient de tout ce qu'il devoit sçavoir. C'est ainsi qu'il a composé sa grande Apologie à Constance , son Epître aux Evêques d'Egypte & de Lybie , sa grande Lettre aux Moines ; où il raconte tant de faits. Quelqu'uns même prétendent que c'est ainsi qu'il a composé son Livre des Synodes.

Encore une fois rien de plus sûr & de plus certain que ces histoires qu'il nous rapporte :

Critique & hiftorique &c. 47
fans doute qu'il avoit du discernement pour ne point se confier à toute sorte d'esprit ; & sur-tout pour ne point altérer des faits d'une si grande importance, que l'étoit la chute du grand Osius, qu'on regardoit alors comme le plus grand ornement de l'Eglise.

J'ajoute qu'il est moralement impossible que saint Athanase ait rapporté ce fait ; comme il se trouve dans le texte que j'examine : car remarquons qu'il parle de la mort d'Osius dans le même passage ; par conséquent il faut supposer qu'il n'a écrit ce fait qu'après la mort d'Osius : or entre la chute & la mort de cet Evêque, il y eut un tems assez considerable. Il a persisté quelque tems dans son erreur ; tellement que l'autorité d'Osius après sa chute,

& avant sa mort, faisoit un des argumens des Arriens contre les Catholiques : ces hérétiques le prônoient par tout ; l'Orient & l'Occident retentissoient de son nom & de sa chute ; ce que j'ai rapporté de saint Phebade (o) ne le prouve que trop ; & saint Eusebe de Verceil (p) exilé pour la foi, comme saint Athanase, écrit à un Evêque d'Espagne, pour le féliciter d'avoir résisté au transgresseur Osius ; ce qui suppose qu'étant retourné en Espagne, il avoit excité quelque trouble en faveur des Ariens : & même si nous croyons Faustin & Marcellin Auteurs du tems dans leur Libelle présenté à deux Empereurs, Osius après avoir fait bien du mal en Espagne,

(p) BB. PP. Tom. 4. p. 305.

(q) In frag. 11. S. Hilarii,

Critique & historique &c. 49
est mort de la mort la plus horrible qu'on puisse imaginer ; mais sans nous arrêter à la narration de ces deux Luciferiens , il est certain qu'Osius après sa chute , a fait du bruit dans le monde ; & qu'il a vécu encore assez de tems pour faire bien du mal , au moins par son exemple. Quelle apparence que saint Athanase non-seulement n'ait rien sçu de tout cela , mais encore qu'il ait forgé une histoire toute contraire à ce que toute la terre a vû & crû pendant au moins un an qui s'étoit écoulé entre la chute d'Osius & sa mort ?

Mais ce n'est pas là tout ce que j'ai à dire , pour prouver que S. Athanase n'est pas l'Auteur de ces textes dont je parle , je soutiens encore qu'il se contredit lui-même , s'ils sont de

lui. Pour le prouver, je n'ai qu'à rapporter ce qu'il dit du fait de Libere & de la chute d'Osus dans son Apologie contre les Ariens; il parle des Evêques qui ont souffert pour soutenir son innocence.

Ils l'ont soutenu, dit-il (1), non-seulement par leurs discours, mais encore par les peines de l'e-

(1) Cum autem non solum verbis mihi patrocinati fuerint, sed etiam exilium sustinuerint, ex eorumque numero sit Liberius Roma Episcopus; nam etsi exilii arduas ad finem usque non toleraverit; attamen quod constaret in nos conspirationem probe nosset biennio in exilii loco est commoratus; cum autem ex eorum numero sit magnus ille Osus cum Episcopis Italia, Galliarum, & aliis ex Hispaniis, ex Aegypto & ex Lybiâ, omnibusque Pentapoleos Episcopis. Nam licet ille (Osus) ad breve tempus Constantii minus perterritus, iisque non obsistere videretur; attamen ingens illa vis atque tyrannica Constantii potestas, nec non plurimæ illæ contumeliae & plagae palam faciunt eum, non quod reos nos existimaret, sed quod propter senectutis infirmitatem plagas non ferret ad tempus cessasse. S. Athan. Apol. contra Arian. n. 89.

Critique & historique &c. 15
exil qu'ils ont souffert. De ce nombre a été Libere de Rome ; car quoiqu'il n'ait pas supporté les miseres de l'exil jusqu'à la fin, il l'a néanmoins supporté pendant deux ans , parce qu'il connoissoit parfaitement la conspiration formée contre nous. De ce nombre est encore le grand Osius , avec les Evêques d'Italie , des Gaules , & plusieurs Evêques d'Espagne , d'Egypte , de Lybie , & tous ceux de la Pentapole. Il est vrai qu'Osius épouvanté pendant un peu de tems par les menaces de Constance , a paru ne lui point résister ; mais la puissance tyrannique de ce Prince , les violences qu'il exerçoit , les outrages dont il le chargeoit , les calamités qu'il faisoit endurer , tout cela fait connoître qu'Osius n'a abandonné pour un tems notre cause , que parce qu'à raison de la faiblesse de son grand âge il ne pou-

voit soutenir les mauvais traitemens , & non point parce qu'il nous croyoit coupable. Qu'on remarque ces paroles , non parce qu'il nous croyoit coupable , &c. Ce qui suppose manifestement qu'Osius , selon saint Athanase lui-même , l'avoit condamné : car tout le but du saint Docteur dans cette Apologie , est de prouver qu'il n'est pas coupable des crimes que les Ariens lui imposaient. Il apporte beaucoup de preuves de son innocence , entre autres l'autorité de Libere & celle d'Osius ; & pour prévenir une objection qu'on pouvoit lui faire sur Libere , qui s'étant ennuyé de son exil avoit, par ses sollicitations, obtenu son retour , sur Osius qui avoit cédé à la volonté de Constance , il répond au premier article que Libere à la vé-

Critique & historique &c. 53
xité n'avoit pas souffert son exil
jusqu'à la fin, mais qu'il y avoit
persévéré deux ans, ce qui
prouvoit que ce Pape étoit con-
vaincu de son innocence. Pour
ce qui est d'Osius il répond que
s'il avoit cédé à la volonté de
l'Empereur, ce n'est pas une
preuve qu'il le crut coupable,
puisque'il n'avoit succombé que
par la force des tourmens que
sa vieillesse l'empêchoit de sur-
monter. Or tout cela n'a pas
de sens, si saint Athanase ne
suppose manifestement qu'O-
sius l'avoit condamné, il y a
donc une contradiction mani-
feste entre le passage de l'His-
toire des Ariens aux Moines, &
celui-ci. Il est encore à remar-
quer que, selon saint Athanase,
tout le crime de Libere consiste
à n'avoir pas souffert jusqu'à la
fin son exil; c'est-à-dire, qu'a-

près deux ans il s'y étoit ennuyé, & qu'en suite il avoit sollicité peut-être avec trop d'impatience & d'empressement son retour, ce qui peut avoir donné lieu aux Ariens de dire qu'il étoit tombé ; car on sçait combien ces hérétiques étoient industrieux pour persuader toutes sortes de faussetés sur la moindre apparence, & je voudrois bien que le Lecteur eût toujours cette réflexion présente à l'esprit en lisant cette Dissertation. Or ce que dit ici saint Athanase, s'accorde bien avec ce que disent les Historiens des prières du peuple Romain, & de la sédition qu'on devoit craindre à Rome, au sujet de Libere, & avec ce que Sozomene écrit (a) de l'Ambassade des Evêques d'Occident, pour solliciter le

(a) Lib. 4. hist. cap. 14. veter. Edit.

Critique & historique &c. 55
rappel de ce Pape. Tous les
grands mouvemens que se don-
nerent les Romains & les Oc-
cidentaux pour cette affaire,
furent selon les apparences des
effets des sollicitations du Pape,
& des desirs impatiens qu'il té-
moigna de revenir à son Siège.
J'avoue sans peine que Libere
s'est ennuyé dans son exil, &
qu'il a fait tous les efforts pour
en sortir.

Mais si le passage de l'His-
toire aux Moines contredit l'A-
pologie contre les Ariens, il
contredit encore peut-être plus
clairement ce que saint Atha-
nase dit de la chute d'Osius (a)
dans le Livre qu'il a composé
pour justifier sa fuite. Dans cet
Ouvrage saint Athanase, après
avoir fait une énumération
de ceux qui avoient été persé-

(a) Lib. de fugâ suâ. n. 4.

tutés pour sa défense, par exemple entr'autres d'Osus ; & après avoir dit qu'il avoit souffert des vexations de la part des Ariens, plutôt que de souscrire à sa condamnation, il avoue cependant clairement qu'il céda aux tourmens, c'est-à-dire, qu'il le condamna. Voici son passage que je prie le lecteur de bien examiner. *Ils ont osé cependant le tourmenter, ce grand homme (1), car comme il connoissoit les calomnies que l'amour de l'impiété leur fait controuver, il n'a point*

(1) Hunc tamen tantum virum vexare ausi sunt. Ignarus quippè cum esset earum quas impietatis suæ causa consingunt calumntiarum, insidiosis eorum adversum nos rescriptis subscribere noluit. Quamvis enim tandem ob vim plagarum quibus eum immanissimè & ultra modum lancinarunt & ob conspirationes adversum cognatos ejus conflatas ; ut pote senex & corpore imbecillus ad quoddam temporis spatium illis cesserit. Attamen eorum malitia ex iis quoque eorum gestis innotescit. S. Athan. de fugâ suâ, n. 5.

Critique & historique &c. 37
voulu souscrire aux Ecrits pleins
d'artifices qu'ils ont forgé contre
nous , jusqu'à ce qu'enfin , vaincu
par la violence des coups dont ils
l'ont cruellement déchiré , & par les
conspirations auxquelles il voyoit
tous ses proches exposés ; ce vieil-
lard affoibli & sans force , leur a
cedé pour quelque tems ; mais leur
malice éclate même dans toutes ces
actions. Qu'on remarque ces pa-
roles , ce vieillard affoibli & sans
force , leur a cedé , ilis cesserit.

Je prie aussi le Lecteur de
comparer le texte de l'Histoire
aux Moines , où il est parlé de
la prétendue chute de Libere ,
avec celui de l'Apologie contre
les Ariens , où il est parlé de la
chute d'Osius ; & j'espere qu'il
trouvera tant de conformité en-
tre l'un & l'autre , qu'il avouera
que c'est une main étrangere
qui a voulu appliquer à Libere

58 *Dissertation*

dans l'histoire aux Moines, ce qui est dit d'Osius dans l'Apologie. Qu'on compare de même ce qui est dit de Libere dans l'Apologie, & on verra que le même falsificateur l'a voulu appliquer à Osius dans l'Histoire aux Moines.

Voici encore une dernière raison qui me persuade que le passage sur Libere de l'Histoire des Ariens aux Moines, est supposé; c'est que ni Ruffin, ni Sulpice Severe, ni Socrate, ni Theodoret, ni Sozomene, cinq Historiens Ecclesiastiques, qui sont les seuls de quelque nom qui aient composé les premiers des Histoires complètes de l'Arianisme du quatrième siècle, quarante ou soixante ans après saint Athanase, n'ont pas lu ce passage dans les Ouvrages de ce saint Docteur. Ce n'est pas Sul-

Critique & historique &c. 39
pice Severe , ni Socrate , ni
Theodoret , puisqu'en non-seule-
ment ils ne disent mot d'un si
grand événement , mais qu'ils
disent le contraire : ce n'est pas
Ruffin , puisqu'il assure qu'il
n'avoit pû sçavoir par quel
moyen Libere étoit revenu de
son exil ; ce n'est pas Sozome-
ne , car si on veut comparer ce
qu'on a fait dire à saint Athanase
sur Libere dans le passage que
j'ai cité , avec ce que je dirai
dans la suite de Sozomene , on
verra qu'il n'y a aucun rapport
entre son Histoire , & le passage
de l'Histoire aux Moines. On
répondra peut-être que l'His-
toire aux Moines n'est pas tom-
bée entre leurs mains , mais cela
n'est pas raisonnable , sur tout
à l'égard des Historiens Grecs.
Socrate fait assez connoître
qu'il l'avoit lûe , car il dit qu'il

avoit vû les Livres de S. Athanase (a), dans lesquels ce Saint se plaint de ses miseres, & décrit comment on l'avoit exilé par les calomnies de la faction des Eusebiens. Or on sçait que c'est principalement dans l'Histoire des Ariens aux Moines, qu'il se plaint de la sorte.

Il faut donc manifestement convenir de bonne foi, que le passage de l'Histoire des Ariens a été fabriqué à plaisir par quelque main étrangere. Au reste il y a quelques autres défauts dans cette Histoire des Ariens écrite par S. Athanase. Le commencement ne se trouve point ; à la fin il promet une Lettre sur le Concile de Rimini qui n'est pas inserée dans son Histoire. La Lettre d'Osius qu'il

(a) Lib. 2. cap. 1.

Critique & historique &c 61
avoit mis à la fin , se trouve aujourd'hui au milieu , & j'avoue que le premier doute que j'ai eu sur ce passage est venu de ce que j'ai remarqué , que le texte se trouve uni & sans altération de sens , en y retranchant ce qui est dit de la chute de Libere.

Avant de finir ce qui regarde S. Athanase , je ne puis m'empêcher de faire ici une remarque qui me paroît importante , & très propre à confirmer ce que j'ai avancé touchant la supposition du texte de l'Histoire aux Moines ; c'est que les plus savans Critiques croient que tous les textes des ouvrages de saint Athanase , qui parlent de la chute d'Ofius , ou de celle de Libere , ont été ajoutés depuis la publication des ouvrages de ce saint Docteur. Bollandus

soutient que ce qui est dit de la chute d'Osius dans l'Apologie que saint Athanase a fait de sa fuite, a été ajouté depuis par le même Saint; & M. Tillemont ajoute (a) qu'il est certain que la suite est au moins aussi bonne, en ôtant cet endroit de la chute d'Osius. Ce dernier Historien parlant de ce qui est dit dans l'Apologie contre les Ariens touchant Osius & Libere, remarque (b) que cela est enfermé dans deux parenthèses, qui peuvent bien avoir été ajoutées depuis par S. Athanase même. Quelques Critiques ont dit la même chose du texte de l'Histoire aux Moines, qui fait la grande difficulté. Tout ceci, si on prend garde, jette un grand

(a) Till. tom. 8. | 704. apud Till. tom.
pag. 702. | 6. pag. 774.
(b) Till. *ibid* pag.

Critique & historique &c. 63
suspçon sur les endroits de saint Athanase qui regardent Libere & Osius, quoiqu'on ne puisse pas d'ailleurs douter de la chûte de ce dernier. C'est un préjugé favorable à ma prétention, de voir que tous les textes qui parlent sur le même sujet, soient au moins soupçonnés d'avoir été insérés dans les ouvrages de saint Athanase, après que le saint Docteur les a publiés. Il est vrai qu'on dit que S. Athanase lui-même les a insérés dans ses ouvrages. mais quelles preuves en apporte-t'on ? & quelle raison avoit ce Pere d'en agir ainsi, lui surtout qui n'aimoit point à mal parler de ceux qui avoient été déclarés pour la bonne cause, quelque faute qu'on dût leur reprocher dans la suite ; témoin la conduite qu'il a tenue envers Marcel d'Ancyre ?

Passages de S. Hilaire.

Le second témoin qu'on peut objecter pour prouver la chute de Libere, est S. Hilaire : or c'est de ses fragmens qu'on peut tirer quelque difficulté ; car ce qu'il dit dans son Livre contre Constance ne prouve rien, comme nous le verrons après. Voici donc ce qui est rapporté de Libere dans ces fragmens. 1°. Dans le quatrième fragment, on lit une Lettre au nom de ce Pape qui commence par ces mots, *Studens paci*, écrite aux Evêques d'Orient. Dans le sixième, une autre écrite encore aux Evêques d'Orient, dont les premiers mots sont, *Pro deifico timore* ; une autre, *ibid*, écrite à Valens, Ursace, & Germinius, qui commence par ces paroles, *Quia scio vos ;*
&

Critique & historique &c. 65
& enfin une quatrième écrite à Vincent de Capoue, qui commence ainsi, *Non docco.*

Or, dit-on, toutes ces quatre Lettres parlent de la chute de Libere : ce Pape y proteste qu'il ne veut plus avoir de communion avec S. Athanase : il avoue même qu'il a souscrit à tout ce que l'Empereur Constance exigeoit de lui. On peut encore objecter les fameux anathèmes de S. Hilaire, inserés dans la Lettre *Pro deifiro timore*, & dans celle *Quia scio vos*, & enfin ce que dit saint Hilaire dans le Fragment sixième, où il parle ainsi (1) : *Libere envoyé en exil a détruit lui-même*

(1) *Post hæc omnia quæ vel gesserat vel promiserat Liberius missus in exilium, universa in irritum deduxit, scribens prævaricatoribus Arianis qui in sanctum Athanasium Orthodoxum Episcopum injustam tulere sententiam*
Hægm. 6. n. 14.

tout ce qu'il avoit fait , en écrivant aux Ariens prévaricateurs qui ont porté une Sentence injuste contre saint Athanase cet Evêque orthodoxe. Voilà bien des objections à la fois, auxquelles on peut ajouter un appendix qui est dans le sixième Fragment, num.

R E P O N S E.

Si je voulois dire avec M. Dupin (a), qu'on ne sçait point qui est l'Auteur de cet Abregé (des Fragmens) ni quand il vivoit, j'aurois bientôt résolu la difficulté ; mais ce sentiment pris dans toutes les parties me paroît insoutenable. En effet, s'il est permis de douter que cet Ouvrage soit de S. Hilaire, on doit néanmoins convenir qu'il est d'un Auteur ancien, & du

(a) IV. siècl. part. r. pag. 322.

Critique & historique &c 67
siècle même du saint Docteur.
Les raisons que le Cardinal Duperron allegue à ce sujet, sont sans réplique, & on en sent encore davantage la force quand on a lu avec attention les fragmens en question. Outre l'antiquité des manuscrits, dit ce sçavant Cardinal, qui s'en trouvent en diverses Bibliothèques, il appert & par la force du style qui convient entièrement au siècle de saint Hilaire, & par plusieurs choses qui y sont récitées, qui ne peuvent avoir été sçues que par les Auteurs du siècle de saint Hilaire, &c. C'est ainsi que le Cardinal Duperron (a) établi l'antiquité des Fragmens : mais il ajoute après, qu'il croit qu'ils sont l'ouvrage d'un Luciferien (b) qui vivoit dans le quatrième

(a) Répliq. p. 126.

(b) Prim. p. 491.

siècle , ce que Blondel lui conteste. Je n'examinerai pas ici qui a raison des deux sur ce dernier point, d'autant plus que les raisons que ces deux sçavans hommes alleguent de part & d'autre sur ce sujet, ne sont pas capables de fixer l'esprit. Ainsi sans m'arrêter à discuter quel est l'Auteur des Fragmens, & en m'en tenant au sentiment le plus commun qui les attribue à S. Hilaire, je me contenterai de remarquer qu'ils sont très corrompus, & qu'il y a des pièces apochryphes parmi celles qui sont inserées dans ce Recueil. Les sçavans ne le contestent pas : on avoue même que les Ariens y ont mis la main pour le corrompre, c'est de quoi Baronius (a), Binius, & les Pe-

(a) Vide Baron. ad an. 332, n. 12.

Critique & historique, &c. 69
Les Bénédictins conviennent (a):
mais pour ne nous point arrê-
ter à des choses générales, je
dis 1°. que toutes les pièces qui
parlent de la chute de Libère,
sont manifestement supposées,
& pour commencer par les Let-
tres prétendues de ce Pape, la
première qui est écrite aux O-
rientaux, & qui commence par
ces mots *Studens paci*, n'est rien
moins que son ouvrage.

Dans cette Lettre, Libère
qu'on fait parler, dit que sui-
vant la Tradition de ses préde-
cesseurs sur les Lettres qu'il a-
voit reçues au commencement
de son Pontificat des Evêques
Orientaux contre S. Athanase,
il avoit envoyé à Alexandrie
des Legats, pour lui ordonner
de comparoître à Rome, sous

(a) Vide præfat. BB. | Alex. dissert. 31. in:
in hunc Lib. 18. Nat. | sæculo 4.

peine d'être exclu de la Communion, que S. Athanase n'avoit pas voulu comparoître, & qu'en conséquence il s'étoit séparé de la Communion. Or tout ceci est manifestement fabuleux : je le démontre par plusieurs raisons ; car il est bon de s'arrêter ici à cause des avantages que la supposition de cette Lettre me donnera.

Pour faire sentir la supposition de cette piece, & la fausseté qu'elle contient, il n'y a qu'à produire tout ce que saint Athanase & Libere lui-même nous assurent de l'étroite union qui étoit entr'eux dès le moment où ce Pape occupa le S. Siege. 1.^o. Dans le sixième Fragment de saint Hilaire (a) nous avons une Lettre de Libere, dans laquelle parlant de Vincent de

(a) Frag. 6. S. Hil.

Capoue qu'il avoit envoyé au commencement de son Pontificat à Arles vers l'Empereur Constance, & que cet Empereur avoit contraint par force à condamner S. Athanase, il dit ces paroles remarquables qui font connoître clairement combien il étoit uni à ce grand Saint : *Après cette affaire, dit-il (1); qui m'a jetté dans un double chagrin, j'ai souhaité plutôt de mourir pour Dieu, que de paroître être le délateur (d'un innocent) ou de consentir à des jugemens contraires à l'Evangile. Peut-on dire après cela qu'il ait condamné S. Athanase au commencement de son Pontificat, lui qui gémissoit dans ce même tems sur la chute*

(1) *Post cujus factum duplici affectus mœrore, mihi moriendum magis pro Deo decrevi ne viderer novissimus delator; aut sententis contra Evangelium commodare consensum. In Frag. 6. Si. Hil.*

de Vincent de Capouë , qui avoit condamné ce Saint , jusqu'à souhaiter de mourir pour ne pas voir une pareille lâcheté. 2°. Dans le cinquième Fragment de saint Hilaire (a) , nous avons une Lettre de Libere à Constance écrite deux ans après son exaltation au Souverain Pontificat , c'est-à-dire , l'an 354 par laquelle il déclare , qu'ayant été sollicité par les Evêques Orientaux d'exclure saint Athanase de sa Communion, il l'avoit refusé, à cause que les Evêques d'Egypte lui avoient écrit dans le même tems pour l'assurer de l'innocence du Saint calomnié. *Nous n'avons point voulu croire* , dit il (1),

(a) S. Hil. in Frag. 5.

(1) *Qui fidem & sententiam nostram non commodavimus , quod eodem tempore octoginta Episcoporum Egyptiorum de Anathaso sententia repugnabat unde contra dixit qu'il*

Critique & historique &c. 73
qu'il fut coupable, ni rendre le jugement qu'on nous demandoit (contre lui) parce qu'il eût été contraire au suffrage de quatre-vingt Evêques d'Egypte favorables à Athanase. Il nous a paru aussi que ç'eût été violer la Loi divine, que de consentir en aucune manière aux entreprises formées contre un homme appuyé du plus grand nombre des Evêques. Il ne faudroit que ce seul texte pour réduire au silence ceux qui voudroient insinuer que la Lettre *Studens paci*, est du Pape Libere.

On pourroit peut-être dire avec M. Tillemont (a), que Libere avoit à la vérité condamné S. Athanase, à la priere des Orientaux; mais qu'ayant

quoniam legem visum est etiam, cum Episcoporum numerus pro Athanasio major existeret in parte aliquâ commodare consensum.

(a) Tom. 8. pag. 139. 695.

G.

été instruit de l'innocence de ce Saint, il s'étoit abstenu d'envoyer en Orient cette condamnation ; & que c'est-là ce que Libere témoigne seulement dans sa Lettre à Constance.

Mais il est aisé de répondre à cette difficulté qui paroît frivole ; car, 1^o. elle n'est appuyée sur rien ; 2^o. Libere dit positivement, non pas qu'il n'avoit pas envoyé en Orient la Lettre qui condamnoit S. Athanase, mais qu'il n'avoit pas consenti à la prière des Orientaux, c'est-à-dire, précisément qu'il ne l'avoit pas condamné. 3^o. Voici encore quelque chose de décisif pour refuter cette objection. Saint Athanase dans son Histoire des Ariens aux Moines, dit que l'Eunuque Eusebe étant allé à Rome en 355. pour engager Libere à condamner

Critique & historique &c. 75
 saint Athanase. Ce Pape lui répondit, qu'il ne le pouvoit, parce que Athanase avoit été reconnu innocent par plusieurs Conciles, & nommément par celui de Rome, à la tête duquel étoit Jules son prédécesseur. *Comment, je vous prie, dit-il, (1) en user ainsi envers Athanase? comment pouvons-nous condamner celui que deux Conciles assemblés de toute la terre ont déclaré pur & innocent, celui qu'un Concile de Rome a renvoyé en paix? Qui nous persuadera de séparer de nous en son absence, celui*

(1) *Qui, quæso, adversus Athanasium id agatur? namque non una solum, sed alia Synodus ex toto orbe coacta purum innoxiumque declaravit, quem Romana Synodus cum pace dimisit, quo pacto damnare possumus? Quis nos probaturus est, si quem præsentem amanter excepimus ad communionemque admisimus absentem aversemur? Non Ecclesiastici Canonis illud est, nec talem unquam à Patribus accepimus traditionem. S. Athan. in hist. Arian. ad Monach. n, 35. 36.*

qu'en sa presence nous avons admis à la communion, & reçu avec tendresse ? Les Canons de l'Eglise ne nous prescrivent point une pareille conduite ; ce n'est point-là ce que nous avons appris de la tradition de nos peres. Il n'y a pas un mot dans tout ce texte qui ne détruise la prétention de M. Tillemont ; car enfin si Libere avoit condamné saint Athanase, pourquoi se seroit-il servi de l'autorité du Concile de Rome, & des autres Conciles tenus avant son Pontificat, pour prouver qu'il ne pouvoit en conscience, & sans violer les loix, le condamner ? Dans le même endroit (a) S. Athanase raconte que Libere avoit répondu à l'Eunuque, que si l'Empereur vouloit qu'on proceda à la condamnation qu'il demandoit, il

(a) Ibid. Loçe citato.

Critique & historique &c. 77
falloit assembler un Concile
loin du Palais , où l'Empereur
ni aucun Comte de sa part , ni
les Sectateurs d'Arius ne pour-
roient paroître. Ensuite on de-
voit commencer par condam-
ner l'hérésie Arienne. Tout cela
si on y prend garde , persuade
que Libere étoit convaincu
qu'il ne pouvoit en conscience
condamner saint Athanase sans
de très-grandes formalités ; &
cependant s'il a condamné lui-
même ce saint Docteur , com-
me on le prétend , il faut qu'il
l'ait fait sans en observer au-
cune. 4°. Nous avons un Dia-
logue de ce Pape avec Conf-
tance , qui l'avoit fait venir à
Milan l'an 355. (a) ne l'ayant
pû gagner par son Eunuque
Eusebe. Or tout ce Dialogue
dans lequel Libere declare à

(a) Apud Theod. L. 2. hist. cap. 16.

l'Empereur qu'il ne pouvoit condamner S. Athanase , tend à montrer qu'il n'étoit plus en effet permis de le faire , à cause que le saint Evêque avoit été absous par le Concile de Sardique , après que ses accusateurs avoient confessé leur calomnie. Ensuite Libere veut qu'avant que de rien discuter sur cette matiere , tous les Evêques souscrivent à la foi de Nicée : *Ut primum generalis proponatur Episcoporum subscriptio quâ fides in Concilio Nicæno exposita confirmetur.* Enfin il demande qu'après avoir rappelé tous les Confesseurs de leur exil , & contraint tous ceux qui causent du trouble , à souscrire à la Foi Catholique , tous les Evêques se transportent à Alexandrie où étoient le coupable & les accusateurs. Or tout cela

Critique & historique &c. 79
 prouve invinciblement que Libere s'étoit bien gardé de condamner légèrement saint Athanase sans l'avoir oui, & seulement sur le rapport des Orientaux, qu'il regardoit comme des ennemis de la Foi, qu'il falloit mépriser pour ne point préjudicier au Concile de Sardique, & à l'honneur de Jules son prédécesseur, qu'il se proposoit pour modele. Tout ceci démontre manifestement que la Lettre en question n'est pas du Pape Libere. Aussi est elle rejetée par Baronius (a), par M. Dupin (b), par les Bénédictins (c), & par la plupart des Sçavans.

Enfin ce qui prouve encore invinciblement la supposition

(a) Baron. ad ann.	partie 15 page 334.
352. n. 12.	
(b) Dupin IV. scoul.	
	(c) BB. in notis ad istam. epist.

de cette piece , c'est qu'après cette Lettre l'auteur des Fragmens dit qu'elle ne contient rien que *de saint* , & que tout y *respire la crainte de Dieu* : Quid in his litteris non sanctitatis ; quid non ex metu Dei eveniens est. Ce sont ses paroles. Or il n'est pas du tout probable que saint Hilaire ait vanté une Lettre où Libere declare qu'il ne veut point avoir de communion avec saint Athanase , & qu'au contraire il veut entrer dans celle des Ariens. Baronius croit que cette Lettre, aussi bien que l'éloge qui suit, est d'un Arien.

Parmi les autres Lettres que nous avons citées , & qu'on attribué fausement à Libere , la troisième adressée à Ursace , Valence & Germinius, qui commence par ces mots , *Quia scio,*

Critique & historique &c. 81
&c. contient le même mensonge, c'est-à-dire, que S. Athanase avoit été condamné par ce Pape avant son exil, & au commencement de son Pontificat. Voici ce qu'on y lit dans le texte, selon qu'il est rapporté par Baronius, Binius, & le Pere Labbe (1) : Sçachez qu'Athanasie, ci-devant Evêque de l'Eglise d'Alexandrie, a été séparé de la communion de l'Eglise Romaine avant mon arrivée à la Cour de l'Empereur, conformément à la demande que les Evêques Orientaux en avoient fait par leurs Lettres : c'est dont tout le Clergé de l'Eglise Romaine est témoin.

(1) *Cognoscat prudentiâ vestra Athanasium qui Ecclesiæ Alexandrinæ Episcopus fuit priusquam ad Comitatum sancti Imperatoris pervenissem, secundum litteras Orientalium Episcoporum ab Ecclesiâ Romanâ communionem separatam esse, sicut testis est omne Presbyterium Ecclesiæ Romanæ. Tom. 2. Concil. Labb. col. 754.*

On voit clairement dans cet endroit , que l'auteur de la Lettre dit qu'il avoit séparé de la communion de l'Eglise Romaine Athanase , selon que les Orientaux l'en avoient sollicité avant qu'il alla à la Cour de l'Empereur à Milan. Par conséquent cette piece contient la même fausseté que la Lettre précédente , d'où il s'ensuit qu'elle est aussi apoeryphe.

Il est vrai que les Peres Bénédictins ont un peu corrigé cet endroit , sur un manuscrit du P. Sirmond ; mais outre qu'il paroît que les Bénédictins eux-mêmes (a) n'estiment pas beaucoup cette correction , il est certain que le même sens reste toujours , ou que si l'on prétend en substituer un autre , il est si embrouillé qu'on ne peut devi-

(a). In not. ad istam epist.

Critique & historique, &c. 83
ner ce qu'il veut dire: le Lecteur
en jugera lui-même. Le voici tel
que les Bénédictins le donnent :
Cognoscat prudentia vestra Atha-
nasium qui Alexandrinæ Ecclesiæ
fuit Episcopus à me esse damna-
tum priusquam ad comitatum S.
Imperatoris litteras Orientalium
destinarem Episcoporum, & ab
Ecclesiæ Romanæ communione esse
separatum, sicut teste est omne Pres-
byterium Romanæ Ecclesiæ.

Tout ce qu'on pourroit dire
de plus plausible après les Bé-
nédictins , c'est que Libere en-
tend par ces mots , *priusquam ad*
comitatum, &c. le voyage qu'il
fit de Berée à Sirmich à la fin
de son exil , & non celui qu'il
fit de Rome à Milan ; & que
par conséquent il parle de la
condamnation qu'il avoit faite
de saint Athanase à Berée, après
deux ans d'exil , & non de celle

qu'il en avoit faite avant ce même exil ; on veut donc dire que l'Empereur étant venu à Sirmich vers la fin de l'an 357. il y rappella Libere ; & que ce Pape s'étant rendu auprès du Prince, écrivit à Valence, Ursace & Germinius cette Lettre, où il marque ce que nous avons dit ; mais cela me paroît insoutenable, parce qu'Ursace, Valence & Germinius étoient alors eux-mêmes à Sirmich ; c'est ce que nous marque Sozomene (a). Il ne faut donc pas dire que cette Lettre ait été de Sirmich, ni qu'il y soit parlé du voyage de Berée à Sirmich.

D'ailleurs ces paroles, *teste est omne Presbyterium Ecclesiae Romanae, &c.* supposent assez clairement que la condamnation dont il parle avoit été con-

(a) L. 4. c. 14. v. Edit.

Critique & historique &c. 85
certée avec ses Prêtres. Or
comme il n'avoit personne au-
près de lui à Berée; il ne veut
point dire qu'il y ait condamné
saint Athanase.

Enfin Baronius (a) & Binius
rejetent également celle-ci, &
la premiere dont nous avons
parlé : or pour ne point s'arrê-
ter plus long-tems ici, il est cer-
tain que dès qu'une main Arien-
ne a surement inferé quelque
chose dans cet Ouvrage pour
faire croire que le Pape Libere
étoit de la communion de ces
hérétiques, on a tout lieu de se
défier des autres Lettres qu'on
lui attribue, & qui sont infe-
rées dans le même Ouvrage ;
sur-tout si l'on fait attention à
ce que j'ai remarqué après les
Sçavans ; sçavoir, que les Frag-

(a) Ad ann. 352. tom. 3. Concil. Labb. p.
757.

mens de saint Hilaire , sont extrêmement corrompus ; & d'ailleurs toutes ces Lettres sentent une bassesse d'ame insupportable & indigne du grand courage que Libere a montré en plusieurs occasions.

A toutes ces remarques nous en ajouterons une qui paroît importante & décisive ; elle est tirée de Sulpice Severe (a), qui a inséré dans son histoire , l'abrégé de celle de l'Arianisme sur les Fragmens de saint Hilaire (b), selon la remarque du Pere Petau , & des Peres Benedictins qui se servent de la conformité de Sulpice Severe avec les Fragmens (c), pour prouver leur antiquité : & en effet c'est avec raison , puisqu'ils se trou-

(a) Lib. 1. de Trin.	2. S. Hil. n. 26. col.
13. n. 5.	1301.
(b) In notis in Frag.	(c) Ibid.

Critique & historique &c. 87
vent conformes jusques dans
les choses les plus difficiles à
croire ; ainsi après saint Hilai-
re (a), Sulpice Severe a crû deux
Arius , tous deux fameux héré-
siarques. Ainsi il a crû après
S. Hilaire (b), que Marcel d'An-
cyre avoit été rejeté de la
communion de saint Athanase,
& d'autres choses ; on y voit une
si grande conformité , qu'il faut
avoüer que Sulpice Severe avoit
devant les yeux les Fragmens
de saint Hilaire , quand il com-
posoit son histoire. Or cet Au-
teur qui parle de la chute d'O-
sius , & de celle du Concile de
Rimini avec beaucoup d'éten-
duë , de celle de Lucifer , & de
Marcel d'Ancyre , & de plu-
sieurs autres faits beaucoup
moins importants , ne dit pas un
mot non seulement des Lettres

(a) Frag. 2. num. 26. (b) Frag. 2. n. 23,

de Libere , mais encore de sa chute qui est marquée dans toutes ces prétendues Lettres ; disons plus , nonobstant ces Lettres , Sulpice Severe nous fait entendre clairement que jamais Libere n'est tombé comme je l'ai remarqué au commencement de cette Dissertation.

On dira peut-être que cet Auteur est fort abrégé , & qu'il passe bien des choses ; j'avoue en général ce fait , mais il faut avouer aussi que , 1°. cet Auteur traite assez au long les grands événements qui sont arrivés en Occident sur l'Arianisme , comme les Conciles d'Arles , de Milan , & sur-tout celui de Rimini , qu'il décrit fort au long , & dont il nous apprend des particularités que nous ne voyons pas ailleurs. 2°. Quelque abrégé qu'un Auteur soit , il n'y a pas d'apparence

ce

Critique & historique &c. 89
ce que travaillant à l'histoire de
l'Arianisme sur les Fragmens
de saint Hilaire, il ne dise pas
un mot sur l'événement le plus
memorable qui s'y trouve, &
dont il est parlé dans plusieurs
pièces qui y sont inserées, & qui
en font une grande partie : il est
encore moins probable qu'il ait
pû dire le contraire de ce qu'il
auroit vu dans les Fragmens sur
Libere. Enfin nonobstant la briè-
veté de son histoire, il a sçû dire
pourquoi Libere étoit retourné
de son exil, *ob seditiones Romanas*.
S'il avoit lu les Lettres de ce
Pape dans ses Fragmens, il lui
eut été bien plus naturel de dire
que Libere s'en étoit retourné
pour avoir souscrit à ce qu'on
exigeoit de lui. Quelle raison
pouvoit l'en dispenser, après
que saint Hilaire lui-même l'a-
voit publié.

Or tout ceci prouve également la fausse supposition des Anathêmes de saint Hilaire, inferés dans deux Lettres de ce Pape, & du passage que nous avons déjà rapporté du Livre des Fragmens, sur le Fragment 6. num. 4. *post hæc omnia, &c.*

Mais voici encore une raison qui montre évidemment que les Anathêmes ne peuvent point être attribués à S. Hilaire; c'est qu'il est contre le bon sens de dire que ce saint Docteur ait traité si outrageusement le Pape Libere, plusieurs années après sa chute prétendue, & dans le tems, selon l'aveu de tout le monde, qu'il défendoit la Foi avec courage contre les Ariens. Or c'est pourtant ce qu'il faut dire pour les soutenir. Rien de plus injurieux que ces Anathêmes où Libere est traité de pré-

Critique & historique &c 91
 varicateur & d'apostat ; & cependant ces Anathêmes n'ont paru qu'avec les Fragmens qui n'ont été composés que plusieurs années après la prétendue chute de ce Pape , & dans le tems qu'il soutenoit invinciblement la Foi contre les Ariens. C'est pour cette raison que les Sçavans (a) conviennent communément que ces Anathêmes sont supposés.

Il ne sert de rien de dire que S. Hilaire en décrivant la Lettre de Libere , a prononcé les Anathêmes , eû égard à la disposition où ce Pape étoit , lorsqu'il écrivoit cette Lettre , ou que le saint Docteur a peut-être inséré les Anathêmes dans la Let-

(a) Baron. ad ann.	Frag. 2.
337. n. 50.	Natal. Alexand.
V. PP. BB. in notis	dissert. 32. in seculo
marg. ad Epist. lib.	4. pag. 370. col. 2.

tre de Libere , avant que de faire son Livre des Fragmens, dans lequel il l'a pû inserer avec les Anathêmes. Tout cela, dis-je, est frivole, & ne résout point la difficulté, ou du moins la transfere; car je dirai toujours qu'il n'est pas probable que saint Hilaire ait ainsi inseré la Lettre de Libere dans ses Fragmens avec ces horribles Anathêmes, pour les faire paroître plusieurs années après la prétendue chute du Pape, & dans le tems que celui-ci défendoit la Foi avec tant de zele. Quant à ces paroles du Fragment 6. n. 4.

(1) *Libere. envoyé en exil, a*

(1) *Post hæc omnia quæ vel gesserat, vel promiserat Liberius missus in exilium, universa in irritum deduxit scribens pravaricatoribus hæreticis Arianis qui in sanctum Athanasium orthodoxum Episcopum injustam tulere sententiam. S. Hil. in Frag. 6. n. 4.*

Critique & historique &c. 93
détruit lui-même tout ce qu'il avoit
fait , & tout ce qu'il avoit promis,
en écrivant aux Ariens prévari-
cateurs , qui ont porté une Senten-
ce injuste contre saint Athanase ,
cet Evêque orthodoxe , je dis qu'
elles sont apocryphes ; car tou-
tes les raisons que j'ai alleguées
contre les Lettres de Libere ,
prouvent également contre le
texte. On peut même remar-
quer que les mots , *in sanctum*
Athanasium , dénotent tout au-
tre Auteur que saint Hilaire ,
puisque celui-ci en parlant de
S. Athanase (a) , l'appelle tou-
jours Athanase simplement , ou
l'Evêque d'Alexandrie , sans le
traiter de saint , *sanctum*. Il faut
donc convenir que ce passage

(a) Li. 1. ad Const.	n. 1. 2. 3. 4. 5. 8. 9.
n. 6-7. 8.	10. 12. 13. 18. 19.
Lib. contr. Const.	20. 21. 22. 23. 24.
n. 11.	33. Frag. 5. n. 2. 3.
V. Frag. 1. n. 4. 2.	800.

a été inferé par quelque autre que saint Hilaire.

Il semble qu'après ce que j'ai dit sur les Lettres de Libere, il est inutile de parler de l'Appendix qui est à la fin de la Lettre aux Orientaux^(a); car toutes les raisons que j'ai apportées pour rejeter ces Lettres, prouvent également que cet Appendix est apocryphe. Cette piece paroît être de l'auteur du Memoire, le stile paroît être le même. L'Auteur des Anathêmes^(b) traite de perfidie la Formule que Libere avoit souscrit, *hæc est perfidia Ariana*; & l'auteur de l'Appendix en parle de même, *perfidiam autem apud Sirmium descriptam quam dicit Liberius catholicam*, &c. Enfin S. Hilaire approuve dans son Livre des Synodes la premiere Formule de

(a) In Frag. 6. n. 7. (b) N. 33. 40. 41.

Critique & historique &c. 95
Sirmich ; & dans l'Appendix en question , elle est traitée de perfidie ; d'où il s'ensuit manifestement ou que l'Appendix n'est point de saint Hilaire , ou que le saint Docteur se contredit. Il est inutile de répondre qu'il a pû dans son Livre des Synodes , approuver la premiere Formule de Sirmich , parce que dans ce tems-là on n'en abusoit point , & la regarder comme une perfidie dans les Fragmens , parce que dans le tems qu'il les a composés , les hérétiques en abusoient (a).

Pour rendre cette réponse tolerable , il faudroit , 1^o que saint Hilaire eût marqué dans ses Fragmens pourquoi il traitoit de perfidie la premiere Confession de Sirmich , pour la défense de laquelle il avoit com-

(a) Till. tom. 6. pag. 773.

posé lui-même une grande Dissertation. Un changement si étrange méritoit du moins que saint Hilaire avertit le Lecteur des motifs qui l'avoient causé. Il n'y a aucune raison de croire que les Ariens ayent plus abusé de la premiere Formule de Sirmich après l'an 358. qui est l'année que le saint Docteur a écrit son Livre des Synodes, qu'ils avoient fait auparavant. Au contraire si on fait attention à tout ce qui s'est passé à Seleucie, & l'année d'après à Constantinople où les Evêques Ariens, & ceux de la premiere Confession de Sirmich, se sont fait une guerre cruelle, jusqu'à se déposer mutuellement. On verra aisément que dans ces années, ils ne pouvoient souffrir, & que les deux Partis étoient si animés l'un contre l'autre,

tre, que les Ariens avoient en horreur la premiere Formule de Sirmich ; bien loin de vouloir s'en servir pour en abuser en faveur de leur secte. Or c'est vers le tems du Concile de Constantinople, que S. Hilaire composa son Livre des Fragmens, comme on le sçait.

On objecte encore que ce Pere lui-même, dans son Livre contre Constance, rejette & condamne la premiere Formule de Sirmich. M. Tillemont & les Peres Bénédictins (a) ont crû trouver cette condamnation dans cet Ouvrage de S. Hilaire. Mais je ne conçois pas comment on peut avancer ce fait, puisque le texte qu'on cite de ce Livre, ne dit pas un mot de cette condamnation : le voici comme

(a) Till, tom. 6. p. 773.

PP. BB. in notis
ad Frag. 6. col. 1337.

il est dans le Livre de ce Pere.

(1) *Après le Concile de Sardique, dit-il parlant à l'Empereur Constance, vous avez témoigné du zèle pour la Foi Catholique contre la doctrine de Photin; mais bientôt après vous vous êtes déclaré également ennemi de l'un & de*

(1) *Post Synodum deinde Sardicensē omnem rursū adversus Photinū, Sirmium catholica doctrinæ tuæ commoves curam: sed tibi statim hoc quod utraque fide continebatur exhorret... suis ipsis dissides, adversus tuos hostis rebellas, novis vetera subvertis, nova ipsa rursū innovata emendatione rescindis. Emendata autem iterum emendando condemnas, non calumniāmur de rescissis, de quibus magis post Nicanam Synodum institutis conquerimur. Nam etiamsi in his omnibus nihil vitiorum subjacere affirmetur, non tamen causa religiosa vcluntatis inesset: quia mali meditatio est bonorum demutatio: & non necessaria emendatio perversitatis occasio est. Taceo cur nostra apud Nicanam à Patribus gesta rescindis. Non enim cum his tibi convenit. Hoc tantum quæro, cur tua damnas? fidem enim unam, & unum Baptisma Apostolus prædicat: jam quidquid apud te præter fidem unam est, perfidia non fides est. S. Hil. lib. contr. Const. n. 23,*

Critique & historique &c. 99
l'autre. Après ces paroles saint
Hilaire cite le premier Canon du
Concile de Sirmich. Ensuite il
ajoute : Ennemi des vôtres , vous
ne vous accordez plus avec eux ;
vous combattez même contre eux ;
vous renversez les anciens dogmes,
en inventant de nouveaux , vous
retranchez même les nouveaux ,
en voulant les corriger , & vous
condamnez cette correction , même
par une nouvelle correction. Nous
ne vous calomnions pas de ce que
vous avez retranché ; mais nous
nous plaignons des Formules nou-
velles qu'on a établies depuis le
Concile de Nicée. Car quoiqu'on
assure qu'en tout cela il n'y avoit
rien de mauvais ; cependant on ne
peut les attribuer qu'à une volonté
mal affectée pour la Religion ; car
c'est chercher à faire du mal que
de changer ce qui est bien ; & un
changement qui n'est pas necessai-

re , est un acheminement au mal. Je ne vous demande pas pourquoi vous retranchez ce qui a été établi par les Peres de Nicée ; car vous ne vous accordez pas avec eux , je vous demande seulement pourquoi vous condamnez vos propres sentimens. Car l'Apôtre prêche hautement qu'il n'y a qu'une Foi , & un Baptême. Tout ce que vous pensez donc de contraire à cette foi unique , n'est pas la vraie foi , mais une perfidie. Or en tout cela je ne vois point du tout que saint Hilaire condamne la premiere Formule de Sirmich , comme les Auteurs que j'ai cités voudroient nous le persuader. On ne doit pas prendre pour la condamnation de cette Formule , ces paroles , tout ce que vous pensez de contraire à cette foi unique , n'est pas la vraie foi , mais une perfidie , puisque saint Hilaire

Critique & historique &c 101
dit lui-même en plusieurs endroits de son Livre des Synodes, que la foi de Sirmich, est la même foi que celle du Concile de Nicée. Parlant aux Orientaux qui étoient declarez pour la première Formule de Sirmich, il les appelle des hommes zelés pour la doctrine Apostolique & Evangelique (1). Voici comme il leur parle encore dans le même Ouvrage : (2) *Nous avons*, dit-il, *les mêmes sentimens*, & les sentimens sont conformes à la pieté : tout ce que je demande, c'est que nous avouions mutuellement qu'ils sont tels en effet *que nous les professons*. Ainsi pour avoir droit

(1) *Studiosi tandem Apostolica, atque Evangelica doctrina viri. S. Hil. lib. de Synod. n. 78.*

(2) *Unum atque idem piè sapimus, rogo ut eum atque idem quod sapimus pium inter nos esse velimus. Ibid. n. 88.*

de conclure que saint Hilaire condamne la premiere Formule de Sirmich , par les paroles que nous venons de citer, il faudroit prouver que le saint Docteur a regardé la Formule de Sirmich comme opposée à la foi de Nicée. Or il dit positivement le contraire ; il fait même une longue dissertation dans son Livre des Synodes , pour montrer que la premiere Formule de Sirmich n'enseigne rien de contraire à la foi de Nicée.

Autre Passage de S. Hilaire.

La seconde difficulté que l'on peut proposer de saint Hilaire , pour prouver qu'il a crû la chute du Pape Libere , est tirée du Livre contre Constance. Voici ses paroles : *Vous avez porté la guerre jusqu'à Rome ,*

Critique & historique &c. 103
dit-il à l'Empereur Constance ,
(1) *vous en avez arraché l'Evê-*
que ; & malheureux que vous êtes,
je ne sçai si vous avez été plus im-
pie en le releguant , qu'en le ren-
voyant (dans son Siege.) Sur ces
paroles on peut former ce rai-
sonnement. Saint Hilaire dit
qu'il ne sçavoit point si Con-
stance avoit commis un plus
grand crime en exilant Libere ,
qu'en le renvoyant ; par conse-
quent il attribué le retour de
ce Pape à un mauvais principe,
qui n'a pû être que sa condes-
cendance aux injustes volontés
de l'Empereur. Or l'Empereur
exigeoit de lui qu'il s'unit avec
les Ariens , & qu'il condamna
saint Athanasé.

(1) *Veristi deinde usque ad Romam bellum,*
eripuisti illinc Episcopum ; & o te miserum !
qui nescio utrum majore impietate relegaveris
quam remisseris. S. Hil. lib. contr. Constant.
II. 11.

Je réponds que ce texte ne prouve rien. Car S. Hilaire a pû parler ainsi, sans supposer la chute de Libere. Il suffit que Constance ait maltraité ce Pape avant que de le renvoyer, pour que le saint Docteur ait pû dire ces paroles : *Je ne sçais si vous avez été plus impie en le releguant, qu'en le renvoyant.* De plus cet endroit m'est plus favorable que nuisible ; car si Libere a été obligé de condamner saint Athanase, & de signer la premiere Formule de Sirmich, pour obtenir son rappel, il n'y a pas de doute que Constance n'ait au moins commis un aussi grand crime en le renvoyant à ces conditions, qu'en le releguant pour avoir seulement refusé de condamner S. Athanase. Ainsi ce seroit à tort que saint Hilaire diroit, *je ne*

Critique & historique &c. 105
sçais si vous avez été plus impie,
&c.

Passage de Faustin & de
Marcellin.

On peut encore opposer au sentiment que j'ai avancé , un texte de la Préface de Faustin & de Marcellin, où on lit ces paroles : (1) *Après deux ans (l'Empereur Constance) vint à Rome : le peuple interceda auprès de lui pour le retour de Libere ; il y consentit , en disant , vous aurez Libere , qui retournera (de son exil) meilleur qu'il étoit lorsqu'il est sorti de votre Ville. Or il marquoit par ces paroles , que Libere avoit consentit à la perfidie.*

(1) *Post duos annos venit Romanam , (Constan-*
tius) pro Liberio rogatur à populo qui mox an-
nuens ait , habetis Liberium qui qualis à vobis
profectus est melior reverteretur. Hoc autem de
consensu ejus quo manus perfidiae dederas in-
citabas. BB. PP. tom. 5. 652.

C'est ainsi que la Préface de Faustin & de Marcellin s'exprime.

R E' P O N S E.

Il n'est pas si difficile de satisfaire à cette difficulté ; car 1^o. il ne paroît pas que la Préface qui est à la tête de la Requête de Faustin & de Marcellin, soit de ces deux Luciferiens dont elle porte les noms. Ceux qui l'ont composée se déclarent pour le parti d'Ursin contre S. Damase, & ils louent cet Ursin & ses partisans, pour avoir été toujours fidels à Libere : on ne peut donc point douter que l'auteur de cette Préface, aussi-bien que Ursin & ses sectateurs, n'aient été dans la communion de ce Pape jusqu'à la mort. Or Faustin & Marcellin, Luciferiens de profession, ne se feroient jamais vanter d'avoir

Critique & historique &c. 107
toujours été dans la communion de Libere, après avoir avoué qu'il étoit tombé, eux qui se sont séparés des Evêques de Rimini, & même de ceux de Seleucie, qui n'étoient pas plus coupables, & qui n'avoient point signé de Formule plus mauvaise que Libere. On voit même (a) par leur libelle qu'ils étoient séparés de communion d'avec ceux qui communiquoient avec les Evêques tombés à Rimini ou à Seleucie.

Mais quand même la Préface en question seroit de Faustin & de Marcellin, quoiqu'elle n'ait rien de commun avec la Requête qui la suit, selon la remarque de M. Tillemont (b), qui se contente de la revoquer en doute; on n'en pourroit ti-

(a) BB. PP. tom. 5. pag. 652.

(b) Tillemont tom. 7. pag. 766. 767.

rer aucun avantage contre ce que j'ai avancé ; car outre que cette piece & la Requête qui suit, ne sont qu'un tissu de mensonges & d'impostures, si on fait attention au stile de ces deux schismatiques, la difficulté disparoîtra bien-tôt.

En effet, par *consentir à la perfidie*, ils n'entendent pas seulement la souscription de quelque Formule suspecte, ou la condamnation de S. Athanase, mais encore la moindre indulgence qu'on pouvoit avoir envers les Ariens. Sur la fin de leur Requête (a) ils traitent de perfidie de communiquer avec saint Damase. Parlant d'un certain Prêtre nommé Macaire, Luciferien, ils le louent d'avoir refusé la communion de ce saint Pape. Voici comme ils

(a) BB. PP. tom. 5. pag. 658.

Critique & historique &c 109
s'expriment. » Mais le Prêtre se
» souvenant du Jugement de
» Dieu, sans craindre le Juge
» qu'il avoit devant les yeux,
» rejetta une communion de
» perfidie ». *Sed Presbyter memor
divini judicii, præsentem judicem
non timens, perfidie communionem
repulit.* Il ne faut donc pas s'é-
tonner de les entendre dire que
Libere consentit à la perfidie :
il leur suffisoit pour tenir ce lan-
gage que Libere eût reçu à sa
communion, peut-être un peu
trop facilement quelques A-
riens agréables à l'Empereur,
qui s'étoient déguisés, comme
on avoit reçu Ursace & Valence
quelques années auparavant,
lorsqu'ils firent semblant de re-
venir à l'Eglise.

Mais en voilà assez pour une
miserable Préface qui n'est di-
gne que de mépris. Je ne crois

pas même que les Sçavans me fassent aucune difficulté sur cela. Passons à saint Jérôme qui merite plus d'attention.

Passages de S. Jérôme.

On peut encore citer deux endroits de saint Jérôme, pour prouver que Libere est tombé. Le premier est tiré du Livre des Ecrivains Ecclesiastiques (a), où il parle ainsi : (1) » Fortunatien » Afriquain de naissance, Evêque d'Aquilée du tems de » l'Empereur Constance . . . est » en exécration , parce qu'il fut » le premier qui sollicita & qui » détermina Libere Evêque de

(a) Lib. de Script. | secundâ parte Oper. Ecclesiast. Tom. 4. | S. Hier. pag. 123.

(1) *Fortunatianus natione Afer ; Aquileiensis Episcopus , imperante Constantio . . . in hoc habetur detestabilis quod Liberium Romanæ urbis Episcopum , pro fide ad exilium pergentem primus sollicitavit ac fregit , & ad subscriptionem hæreseos compulsi.*

„ Rome , lorsqu'il alloit en exil
„ pour la foi , à souscrire à l'hé-
„ resie «. Le second est tiré de
sa Cronique, où il parle ainsi (1):
„ Libere vaincu par l'ennui de
„ l'exil souscrivant à l'héresie,
„ rentra dans Rome comme vic-
„ torieux.

Quoique je respecte infiniment saint Jérôme pour sa science dans l'intelligence de l'Ecriture , & pour sa sainteté éminente , il faut pourtant avouer que son autorité n'est pas ici d'un grand poids , & cela pour plus d'une raison. 1°. Saint Jérôme ne dit pas un mot de la condamnation de saint Athanasie , ce qui fait voir manifestement qu'il ne parle de l'histoire de Libere, que sur un bruit

(1) *Liberius tædio victus exilii in hæreticam pravitatem subscribens, Romam quasi victor intravit.*

populaire auquel il avoit coutume de se laisser aller facilement , & non sur une histoire écrite & certaine. 2°. Le saint Docteur a écrit plusieurs années après Libere. Son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques a été écrit l'an 392. c'est à-dire 35 ans après le retour de Libere de son exil : sa Cronique à la verité , à ce que l'on croit , a été écrite quelques années auparavant ; mais ça toujours été près de 30 ans après l'exil du Pape. 3°. S. Jerôme se trompe assez souvent sur l'Histoire , même sur les choses qui se sont passées de son tems. L'opinion qu'il a eu de saint Melece son contemporain, qu'il a regardé comme un Arien , ne le prouve que trop. Il a été souvent assez peu exact à rapporter les choses comme elles étoient, (dit M. Tillemont

Critique & historique &c. 113
Tillemont (a). 4°. Si on fait
attention que saint Jérôme a
écrit en Orient son Livre des
Ecrivains Ecclesiastiques & sa
Cronique, & que c'étoit dans
ces pays que les Ariens avoient
répandu le bruit de la chute de
Libere, on n'aura pas de peine
à croire qu'il a pû déferer au
faux bruit, lui qui par la même
raison a crû S. Melece Arien,
même après son Episcopat,
quoiqu'il vecut de son tems.
Cela paroîtra encore plus pro-
bable, si on pense aux artifices
des Ariens pour persuader tou-
tes sortes de faussetés en faveur
de leur Secte. Ce que j'ai remar-
qué au sujet du Concile de Phi-
lopopolis qu'ils ont fait passer
dans l'esprit des Africains &
de saint Augustin même, pour
le Concile de Sardique, ne

(a) Tom. 12. pag. 21.

prouve que trop qu'ils ont été capables de tromper saint Jérôme, qui n'est pas si exact que saint Augustin à beaucoup près en fait d'Histoire.

5°. La Cronique de saint Jérôme est fort corrompuë de l'aveu de tout le monde. Scaliger, au sentiment duquel M. de Tillemont se rend volontiers (a), dit qu'il n'y a point de Livre dont les exemplaires, manuscrits & imprimés soient plus pleins de fautes. Je remarque aussi que le passage que l'on cite de cette Cronique, paroît renfermer une contradiction manifeste ; car il est dit que Libere après avoir souscrit l'hérésie entra à Rome comme un vainqueur. Et comment est-ce qu'il peut être entré à Rome comme un vainqueur, s'il n'est re-

(a) Tom. 12. pag. 53.

Critique & historique &c. 115
tourné de son exil qu'après
avoir trahi sa conscience, & en-
fin après avoir été lui-même
vaincu par l'hérésie, *in hæreti-*
cam pravitatem subscribens, &c.
Pour ce qui est du passage des
Ecrivains Ecclesiastiques, quand
je n'aurois point d'autre raison
de rejeter ce qu'il est dit de Li-
bere, j'y trouverois de la diffi-
culté en ce que saint Jérôme y
assure que Fortunatien d'Aqui-
lée fut le premier qui sollicita
Libere lorsqu'il alloit en exil, à
souscrire à l'hérésie. Cela me
paroît fort incroyable, & voici
mes raisons.

Il est certain par les Lettres
de Libere (a), que Fortunatien
d'Aquilée avant le Concile de
Milan, étoit très attaché à la
foi. Le Pape dans une Lettre à
Eusebe de Vercueil, écrite avant

(a) Apud Baron. ad ann. 354. n. 8.

ce Concile, rend ce témoignage à Fortunatien, qu'il ne craignoit pas les hommes, & qu'il n'espéroit que les récompenses éternelles. Il est certain aussi par le témoignage de saint Athanase (a), qu'il fallut faire de grandes violences à Fortunatien d'Aquilée, pour l'engager à soucrire dans le Concile de Milan, seulement à la condamnation de saint Athanase; (car on ne fit soucrire à aucune Formule de foi dans ce Concile) or j'ai de la peine à croire que ce même Fortunatien à qui on n'arracha que par force la condamnation de saint Athanase, & dont certainement on ne raconte rien qui prouve qu'il ait été Arien, & encore moins ce qu'on appelle Semiarien; j'ai, dis je, bien de la peine à croire

(a) Apol. ad Const. num. 27.

Critique & historique &c. 117
qu'il ait été capable de solliciter Libere , lorsqu'il alloit en exil , aussitôt après le Concile de Milan , à souscrire à l'hérésie Arienne , comme dit saint Jérôme. Or toutes ces réflexions, si on y fait attention , infirment tellement l'autorité de saint Jérôme , qu'elles la réduisent à rien , & sur-tout si on lui oppose celle de Sulpice Severe , de Socrate & de Theodoret , qui racontent l'Histoire de Libere tout autrement , comme j'ai déjà remarqué , & qui certainement en fait d'Histoire , sont d'un plus grand poids que ce saint Docteur.

Mais si l'autorité de saint Jérôme ne peut ici faire aucun préjudice à mon opinion , celle de Sozomene qui a écrit près d'un siècle après la prétendue chute de Libere , le peut en-

core moins. Ce qu'il dit de la chute de ce Pape, est une histoire fabriquée comme il l'a entendu. Aussi les Sçavans le regardent comme un homme de peu d'autorité en cette matière; car 1^o. il ne dit pas un mot de la condamnation de saint Athanase, & mêle sa narration de plusieurs fables qui lui ôtent toute croyance. Il dit, par exemple, que les Evêques de Sirmich, où étoit l'Empereur, écrivirent à Rome pour engager le Clergé à recevoir Libere & à le laisser gouverner le saint Siege avec Felix. Pourquoi écrire au Clergé de recevoir Libere, tandis qu'on le désiroit à Rome jusqu'à exciter des seditions pour procurer son retour. Je ne conçois pas non plus comment il peut dire que les Evêques de Sirmich écrivirent

Critique & historique, &c. 119
à Felix & au Clergé de Rome,
pour les prier de consentir que
Libere partageât avec Felix le
gouvernement de l'Eglise Ro-
maine. Theodoret nous fait en-
tendre assez clairement que
l'Empereur consentit que Li-
bere retournât à Rome, pour
gouverner seul cette Eglise ; car
il dit que Constance ayant pro-
posé au peuple Romain de faire
revenir Libere, à condition qu'il
gouvernât avec Felix, le peu-
ple se mit à se moquer de lui,
& à s'écrier, » un Dieu, un
» Christ, un Evêque : *unus Deus,*
unus Christus, unus Episcopus ; &
ensuite Theodoret ajoute : » Ces
» paroles ayant été proferées
» par le peuple avec pieté &
» justice, Libere retourna à
» Rome ; *quibus vocibus cum pie-*
tate & justitiâ à piâ plebe profu-
sis, rediit Episcopus Liberius :

Par où il faut entendre manifestement que Constance se désista de la demande qu'il avoit faite, & par conséquent il est ridicule de dire que les Evêques de Sirmich qui agissoient par l'ordre de l'Empereur, aient écrit à Rome pour demander ce qu'on avoit refusé à l'Empereur même, quoiqu'il fut présent. 2°. Sozomene semble supposer, comme M. de Tillemont le remarque (a), que Felix gouverna l'Eglise un peu de tems avec Libere, ce qui est absolument faux & contraire à toute l'Histoire. 3°. Il prétend qu'on fit signer à Libere dans Sirmich plusieurs Formules, celle qu'on avoit faite contre Paul de Samozate, une autre qu'on avoit faite contre Photin, celle de la Dedicace de l'Eglise d'Antioche, &

(a) Tom. 6. pag. 437.

Critique & historique &c. 121
tout cela ne se trouve autre part
que dans cet Historien : mais
c'est assez le réfuter , pour que
son autorité ne puisse être ici
d'aucun poids. Le peu de cas que
je vois qu'on fait parmi les Sça-
vans de ce que cet Auteur ra-
conte de Libere , me dispense
d'en dire davantage , persuadé
qu'on ne s'attachera pas à dé-
fendre un homme que personne
ne se fait peine d'abandonner,
& qui n'est pas d'accord avec
les autres Historiens.

Derniere DIFFICULTE'.

ON dira peut-être qu'il y a
de la témérité 1°. à revo-
quer en doute un fait crû géné-
ralement jusqu'ici , sur-tout
quand il est appuyé de l'autorité
des Auteurs contemporains : 2°.
que c'est affoiblir l'autorité de
la Tradition , que de regarder
L

comme altérés les Ouvrages des Peres qui ont passés jusqu'à présent pour ne l'être pas.

R E P O N S E.

Il ne me paroît pas fort difficile de répondre à ces reproches ; & d'abord pour répondre au premier article , il est faux que le sentiment que je propose , soit rejeté universellement par tous les Auteurs ; car quoique ce point d'histoire n'ait jamais été approfondi , ni mis dans un certain jour , cependant le Cardinal Duperron assure que *plusieurs Auteurs & Onuphrius entre autres , tiennent que Felix ne fut jamais vrai Pape ; & que Liberius ne déchût jamais du Papat (a) , & ne reçut jamais les Ariens à sa communion ; & croient que ce que saint Athanase , saint Hi-*

(a) Dupin Repliq. p. 133.

Critique & historique &c. 123
taire & autres anciens en ont écrit,
est fondé sur un faux bruit que les
Ariens avoient fait courir, & al-
leguent à ce propos Rufin qui dit
qu'il n'en avoit jamais sçu décou-
vrir la vérité & Sozomene
qui rapporte que les Ariens ré-
pandirent le bruit que Liberius
avoit condamné la consubstantia-
lité. Mais en supposant que le
sentiment que je propose, soit
si contredit qu'on le veut fai-
re croire, il suffiroit pour sa-
tisfaire à cette difficulté de faire
remarquer le nombre prodi-
gieux de faits qu'on a cru gé-
neralement, & qu'on a rejeté
ou revoqué en doute dans ces
derniers tems. Par exemple, on
a cru sur la parole de Rufin (a),
de Theodoret (b), & de Sozo-
mene (c), que les Ariens au Con-

(a) Ruf. L. 1. c. 17.

(c) Sozom. L. 2.

(b) Theod. L. 1. c. 30. | c. 25.

cile de Tyr, avoient cherché à noircir la chasteté de S. Athanase, par le moyen d'une femme qui disoit avoir eu un commerce criminel avec le saint Evêque; cependant on rejette à présent cette histoire (a), parce que, dit-on, S. Athanase n'en a pas parlé, non plus que le Synode d'Alexandrie ou celui de Rome, &c.

On avoit crû jusqu'ici sur la relation de Rufin & des autres Historiens, l'histoire du Prêtre qui trompa Constantin & qui fut cause du rappel d'Arius, & cependant M. Valois ne fait point difficulté de la révoquer en doute (b).

On avoit crû jusqu'à présent sur l'autorité de Socrate (c) &

(a) BB. PP. in vitâ
S. Athan. n. 8.

Dupin iv. siècle.
partie 1. page 173.

(b) In Socrat. pag.

142.

(c) Socr. L. 1. cap.

19. vet. edit.

Critique & historique &c. 125
 de Sozomene (a) , qui rappor-
 tent la Requête d'Eusebe & de
 Theognis , qu'elle étoit vérita-
 blement d'eux ; cependant Mes-
 sieurs de Port-Royal (b) la re-
 jettent comme une piece suppo-
 sée ; M. de Tillemont (c) & le
 Pere Alexandre (d) , suivent la
 même opinion.

On avoit toujours crû sur
 l'autorité de Sozomene (e) , &
 sur-tout de Socrate (f) , que ce
 qu'ils racontent de Nectorius
 au sujet de la confession étoit
 vrai ; cependant Baronius &
 d'autres Sçavans rejettent cette
 histoire comme une fable , quoi-
 que Socrate assure l'avoir ap-
 prise du Prêtre Eudemon. (g) ,

(a) Sozom. lib. 2.
 cap. 15. vet. edit.

(b) Apud Till. tom.
 6. pag. 811.

(c) *Ibid.*

(d) Natal. Alexand.

differt. 16. in sac. 4.

(e) Sozom. lib. 7.
 cap. 16. vet. edit.

(f) Socr. lib. 5. c.
 19. vet. edit.

(g) *Ibid.*

qui avoit conseillé à Nectorius l'action qu'on lui attribué.

On avoit crû la donation de Constantin (a), sur l'autorité d'Enée de Paris, de Hincmar & de quelques autres Auteurs; cependant on rejette à present avec raison cette prétendue donation.

Je pourrois alleguer encore quantité d'autres faits crûs universellement, & qu'on a rejettés depuis, comme le baptême de Constantin par S. Sylvestre (b), le Concile de Rome tenu sous le même Pape, pour approuver celui de Nicée, le changement miraculeux de l'Antipape Felix, l'histoire de saint Paphnuce sur le celibat des Prêtres (c), la déposition d'Euphrate par un

(a) Apud Nat. Al.
diff. 25. in sæcul. 4.

(b) Dupin siæcl. 4.

part. 3. pag. 1125.

(c) Apud Till. tom.

6. pag. 825.

Critique & historique &c. 127
Concile de Cologne (a).

Il ne me feroit pas même difficile, si on vouloit parcourir tous les siècles de l'Eglise de trouver une infinité de faits qu'on a crû pendant un très long-tems, & qu'on a depuis rejeté ou révoqué en doute, quoiqu'ils fussent appuyés de l'autorité de quelques Auteurs contemporains. En voici quelque-uns. On ne croit pas à présent que S. Gregoire de Nazianze ait été Evêque de cette ville, quoique saint Jérôme son contemporain & son disciple l'assûre (b).

On ne croit pas non plus tout ce que saint Gregoire de Nazianze rapporte (c) de la mort pieuse & édifiante de Constance, quoique ce saint Docteur vécût de son tems.

(a) <i>Ibid.</i> pag 761.		(c) Orat. 21. pag.
(b) Tom. 4. oper.		389.
pag. 126.		L iiiij

S. Justin, S. Irenée , Tertullien & plusieurs autres après eux, racontent qu'on dressa à Rome une Statuë à Simon le Magicien avec cette inscription, *Simoni Deo sancto* ; & cependant on rejette ce fait (a) , quoique rapporté par des Auteurs graves , & presque contemporains , & on pretend qu'ils ont confondu Simon le Magicien avec un autre Simon (b) que les Romains adoroient.

On convient qu'Osius signa l'hérésie Arienne , quoiqu'on soit d'ailleurs persuadé que saint Athanase dans l'Histoire aux Moines (c), fait consister la faute d'Osius en ce qu'il communiqua avec Ursace & Valence.

Ce que disent Pallade & Sozomene que saint Athanase se

(a) Apud Till. tom.
2. Hist. Eccl. p. 482.

(b) Tite Liv. lib.

8. Hist. Rom. post
med.

(c) In Hist. ad Mo-
nac. n. 41.

Critique & historique &c. 129
retira six ans pour éviter la per-
secution, chez une Vierge âgée
de vingt ans (a), est rejeté com-
me une fable, quoique Pallade
assure avoir connu cette Vierge,
& avoir appris ce fait du Cler-
gé d'Alexandrie.

On ne croit point qu'il y ait
eu deux fameux Arius, quoi-
que saint Hilaire contemporain
le dise assez clairement (b), &
qu'il soit suivi de Sulpice Se-
vere.

On ne croit pas non plus (c)
ce que dit Joseph de Vespasien,
sçavoir qu'il fut proclamé Em-
pereur en Judée, avant que de
l'avoir été en Palestine, quoi-
que Joseph soit Auteur grave &
contemporain, & qu'il fut mê-
me alors auprès de Vespasien.

(a) Till. tom. 8. p.
698.

(b) S. Hil. Frag. 2.
num. 26.

(c) Till. Hist. des
Emper. tom. 1. pag.
622. not. 2. sur Vitell.

Enfin il y a tant d'autres faits dans l'Histoire avancés par quelques Auteurs graves , & quelquefois contemporains , dont on ne fait pas difficulté de douter , & qu'on nie même absolument , qu'il seroit inutile d'en marquer ici davantage.

D'ailleurs je n'accorde pas que des Auteurs graves & contemporains aient assuré la chute de Libere , car ce qu'on cite de saint Athanase & de S. Hilaire est supposé , comme je l'ai prouvé dans cette Dissertation. Pour ce qui est de la Préface de Faustin & de Marcellin (a), elle ne prouve rien , si on l'explique comme il paroît naturel de le faire , parce que disent ces deux Schismatiques dans leur Requête , & quand même elle ne pourroit souffrir aucun sens

(a) BB. PP. tom. 5. pag. 652.

Critique & historique &c. 131
que celui qui semble exprimer
la chute de Libere, elle ne prou-
veroit rien encore, parce qu'il
faudroit montrer que cette Pré-
face est véritablement de ces
deux Auteurs, & enfin quand
elle seroit d'eux, leur autorité
n'est pas assez grave, comme je
l'ai fait voir. Il ne reste donc
plus que saint Jérôme; or il n'a
écrit que plusieurs années après
l'événement dont il est ici ques-
tion, & son autorité est contre-
balancée par d'autres Histo-
riens, & par des raisons qui me
semblent devoir l'emporter,
comme j'ai tâché de le prouver.

Venons au second reproche
que l'on peut me faire, qui est
d'avancer que le passage sur la
chute de Libere, pris de l'His-
toire des Ariens aux Moines est
supposé. Je réponds qu'il faut
examiner si mes raisons le prou-

vent, sans s'attacher à ses préjugés. La vérité selon la remarque d'un ancien Philosophe (a), est préférable à tout, & si mes preuves sont bonnes, la vérité reconnue ne fera jamais tort à la véritable tradition. En effet ne dit-on pas que les Sybilles sont corrompues ou tout-à-fait supposées, quoique les vers prophétiques que nous en avons aient été cités par saint Justin, saint Clement d'Alexandrie, & par quelques autres anciens Pères de l'Eglise (b).

On a même avancé que le passage de Joseph sur N. S. étoit supposé, quoique Eusebe de Césarée & saint Jérôme le citent, pourquoi ne pourrai-je point dire que le passage sur l'Histoire

(a) Apud S. Just.
apol. 1. BB. PP tom. 1.
part. 2. p. 18. col. 2.

(b) Apud Nat Alex
tom. 1. pag. 59.

Critique & historique &c. 133
 de Libere est supposé , puisqu'aucun Historien ne le cite , & que plusieurs Sçavans sont forcés d'avouer qu'il a été ajouté par S. Athanasie après coup , & que j'apporte plusieurs raisons pour en prouver la supposition : Il me semble qu'une telle critique ne tire à aucune conséquence , puisqu'on m'accorde déjà la moitié de ce que je demande , & que rien n'empêche qu'on ne m'accorde le tout.

Au reste saint Cyrille (a) , & après lui , le Prêtre Trifolius se plaignoient de leur tems qu'on avoit corrompu la Lettre de S. Athanasie à Epictete , & si la nécessité n'avoit obligé saint Cyrille à faire cette attention , peut-être qu'elle seroit parve-

(a) Epist. S. Cyrill.
 ad Joan. Anth. Lectur.
 Centur. Cœli , &c.
 Trifol. Epist. ad

Beat. Faust. Senat.
 tom. 2. Concil. Hard.
 col. 1460.

nuë jusqu'à nous corrompuë ; que si la même nécessité m'oblige aujourd'hui à faire la même critique , & à soutenir qu'on a inferé dans un ouvrage de S. Athanase une histoire fausse , on ne le doit pas trouver étrange , ni conclure qu'on fait tort à la Tradition. On sçait qu'il y a un grand nombre d'Ouvrages où on a inferé des faussetés , & que cela ne diminue en rien l'autorité de la véritable Tradition. Or ce que je dis de S. Athanase , je le puis dire à plus forte raison des Fragmens de S. Hilaire , que tout le monde avouë être fort corrompus , comme je l'ai déjà fait remarquer dans cet Ouvrage.

F I N.